LA SOVMISSION APPARENTE DES IANSENISTES

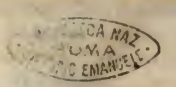
qui souscriuent le Formulaire:

PROMETTANT LA FOY POVR LES DOGMES, & le respect pour les Faits.

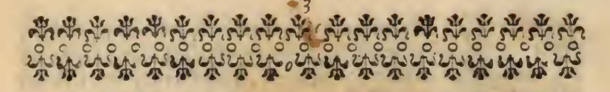
Par vn Theologien Catholique.

Auec Approbation, & Permission.

M. DC. LXVI.







LA SOVMISSION APPARENTE DES IANSENISTES qui souscriuent le Formulaire.

PROMETTANT LA FOY POVR LES DOGMES, & le respect pour les Faits.

I.



SI la soûmission des Iansenistes au iugement du S. Siege sur la question de Droict estoit aussi sincere qu'ils la publient dans leurs Escrits : leur reünion auec l'Eglise seroit la chose du monde la plus facile ; estant certain, qu'il n'y a point de bon Catholique, qui ne fut tres-satisfait de viure en paix auec eux, s'il en estoit persuadé, qu'ils condamnent de bonne foy les erreurs condamnées dans les cinq Propositions.

Mais comme toutes les personnes intelligentes en ces matieres sont conuaincües, que par le refus qu'ils font de souscrire le Formulaire sans restriction, ils veulent éuiter la condemnation des Heresies que l'Eglise a condamnées ; Cela fait iuger, que tous les moyens de paix que l'on cherche depuis long-temps, sont inutiles, & ne peuuent seruir qu'à fomenter l'heresie dans la France, & jetter l'Eglise dans de nouuelles diuisions.



Et parceque les Ianſeniſtes s'efforcent de perſuader par leurs écrits, qu'ils condamnent ſincerement tous les ſens heretiques condamnez dans les cinq Propoſitions, quand ils adjoûtent au bas de leurs ſouſcriptions, *Qu'ils promettent la foy pour les Dogmes, & le reſpect pour les Faits* : on a crû, qu'il eſtoit important de faire voir, que par cette maniere de Souſcription, ils promettent ſeulement en apparence la creance interieure pour les Dogmes, & qu'en effet ils perſiſtent touſiours dans leurs erreurs.

II.

Pour monſtrer que les Diſciples de Ianſenius ſont touſiours les meſmes, & qu'ils ne condamnent iamais de bonne foy les erreurs condamnées; on preſuppoſe, que lors qu'vn Eccleſiaſtique declare, qu'il ſe ſoûmet ſincerement au jugement de l'Egliſe touchant le Droict, il dit la meſme choſe, que s'il declaroit, qu'il condamne de bonne foy, & auec vn eſprit ſincere, le ſens ou la doctrine que l'Egliſe a condamnée dans les cinq Propoſitions. Car le droit ou le dogme que l'on condamne, ne conſiſte pas ſeulement dans les termes, deſquels les Propoſitions ſont compoſées; mais principalement dans le ſens, ou dans la Doctrine renfermée dans la Propoſition condamnée comme heretique.

C'eſt pourquoy ſi l'on fait voir que les Ianſeniſtes, qui ſouſcriuent le Formulaire, promettant la foy pour les Dogmes, & le reſpect pour les Faits, ne condamnent point effectiuement le ſens ny la Doctrine que l'Egliſe condamne dans les cinq Propoſitions; il n'eſt pas mal aiſé de conclurre, que ce n'eſt point en effet, mais ſeulement en apparence, qu'ils ſe ſoûmettent à la deciſion de l'Egliſe touchant le Droit. Voicy donc de quelle maniere on raiſonne ſur ce ſujet.

On ne peut douter que le ſens precis & determiné condamné par l'Egliſe dans les cinq Propoſitions, ne ſoit celuy que Ianſenius explique & defend dans ſon Auguſtin.

Il eſt de notorieté publique, que les Ianſeniſtes, qui ſignent le Formulaire promettant la foy pour les Dogmes, & le reſpect pour les Faits, adjoûtent cette reſtriction à leur Signature, pour ne pas condamner le ſens precis & determiné que Ianſenius ſoûtient dans ſon Auguſtin ſur le ſujet des cinq Propoſitions; Donc il eſt

il est manifeste que les Iansenistes qui souscriuent le Formulaire auec cette modification, ne condamnent point effectiuement le sens precis & determiné que l'Eglise condamne ; D'où il suit que par cette maniere de souscription ils se soûmettent seulement en apparence au iugement de l'Eglise sur la question de Droict.

III.

Que peuuent opposer les Iansenistes à la force d'vne raison si solide, & si conuainquante ? oseroient-ils bien répondre qu'encore que dans la signature du Formulaire ils separent le Fait d'auec le Droict, ils n'ont pas dessein neantmoins d'éviter la condemnation de la Doctrine de Iansenius sur les cinq Propositions ? Pleust à Dieu qu'ils fussent dans vn sentiment si raisonnable, & qu'ils voulussent bien declarer distinctement, & sans aucune ambiguité de paroles, qu'ils condamnent de cœur & de bouche les cinq Propositions dans le propre sens de Iansenius ; Il est sans doute que tous les bons Catholiques leur donneroient volontiers le baiser de paix, & diroient auec joye, ***mortuus erat, & reuixit ; perierat, & inuentus est.***

Mais quand on considere d'vne part que les Iansenistes renferment dans les Faits decidez par le S. Siege le sens ou la doctrine de Iansenius & qu'on sçait de l'autre que promettant le respect pour les Faits, ils veulent faire entendre, qu'ils ne s'engagent point à la creance interieure de ces Faits, & qu'ils se reseruent la liberté de ne les pas croire ; il n'y a point d'homme de bon sens qui ne demeure conuaincu, que cette maniere de souscrire le Formulaire, n'a esté inuentée, que pour éuiter de condamner le sens ou la Doctrine de Iansenius sur les cinq Propositions.

IV.

Si les Iansenistes répondent, que la Doctrine defendüe par Iansenius, n'a pas esté condamnée par l'Eglise ; il ne sera pas difficile de les conuaincre, en leur oposant l'authorité de la méme Eglise, laquelle a declaré plusieurs fois par la bouche des Papes & des Euesques, auoir condamné dans les cinq Propositions la Doctrine de Iansenius contenüe dans son Liure intitulé ***Augustinus***.

Et s'il leur reste encore quelque doute sur ce sujet, ils n'ont qu'a prendre la peine de lire ce que les Papes Innocent X. & Ale-



xandre VII. ont prononcé sur ce different dans leurs Constitutions & dans leurs Brefs, & ce que les Euéques de France ont arresté dans leurs Assemblées : & ils trouueront, que le Pape Innocent X.
1. declare dans son Bref du 29. Sept. 1654 *que par sa Constitution il auoit condamné dans les cinq Propositions la Doctrine de Iansenius contenuë dans son liure intitulé Augustinus*. Que le Pape Ale-
2. xandre VII. dans sa constitution du 29. Septembre 1659. définit que les cinq propositions tirées de l'Augustin de Iansenius, auoient esté condamnées par son predecesseur : Le Pape Innocent X. *dans le propre sens de Iansenius, & qu'elles sont heretiques en ce mesme sens*, appellant *enfans de perdition* ceux qui ont la har-
3. diesse de soustenir le contraire. Que les Evesques de France assemblez à Paris l'An 1654. au nombre de 38. déclarerent par voye de Iugement aprés auoir examiné tous les écrits publiez sur cette matiere, *que la constitution d'Innocent X. auoit condamné les cinq Propositions comme estant de Iansenius & au sens de*
4. *Iansenius*. Que le jugement de cette Assemblée a esté approué & confirmé depuis par les Assemblées suiuantes de l'an 1656. 1657. 1661. & 1663. Et si aprés la decision solennelle de deux Papes, & la déclaration de cinq Assemblées des Prelats de France, les Iansenistes continuent d'escrire & de publier que l'Eglise n'a pas condamné par la bouche des Papes & des Evéques la doctrine de Iansenius contenuë dans les cinq Propositions : On pourra soustenir désormais auec la mesme temerité, que l'Eglise n'a point condamné les impietez d'Arius dans le Concile de Nicée, ny les erreurs de Nestorius dans le Concile d'Ephese, ny les heresies d'Eutichez & de Dioscore dans le Concile de Chalcedoine.

V.

Les Iansenistes repliquent qu'ils sont tres-persuadez que les Papes Innocent X. & Alexandre VII. & les Evesques de France ont eu dessein de condamner dans les cinq Propositions la doctrine contenuë dans l'Augustin de Iansenius ; les Brefs & les constitutions de ces deux Papes, & les deliberations des Evesques de France sur ce suiet, le font voir auec tant d'euidence, qu'il faudroit estre aveugle pour en douter.

Mais ils pretendent *que ces Papes & tes Euesques se sont trompez dans l'intelligence du sens de Iansenius; que la doctrine de ce Prelat n'a pas esté suffisamment examinée à Rome, ny en France, & qu'on a pris pour doctrine de Iansenius vne doctrine qui n'est pas de luy, & qu'on ne peut trouuer dans son liure. Qu'il n'est pas estrange que les Papes & les Evesques se soient trompez en cette rencontre, estant tres constant que l'Eglise assemblée dans les Conciles Generaux n'est pas infaillible, & qu'elle se peut tromper dans le iugement qu'elle fait du sens ou de la doctrine contenüe dans vn liure, & soustenüe par vn Autheur; comme il paroist par les exemples de Marcel d'Ancyre, de Iean d'Antioche, d'Ibas, de Theodoret, d'Honorius, & de Iean Maxence, ou il s'agissoit de l'intelligence de la doctrine exposée dans diuers écrits.*

VI.

C'est icy le dernier retranchement à la faueur duquel les Disciples de Iansenius esperent de mettre à couuert la doctrine de leur Maistre; mais ils ne sont pas les premiers qui se sont seruis de cét artifice, pour éluder la condamnation de leurs erreurs. S. Hierosme escriuant à Domnion, rapporte que Vigilantius Disciple de Iouinien publioit hautement, que ceux qui auoient condamné les écrits de son Maistre ne les auoient pas entendus, & il n'auoit pas hont de soutenir qu'il estoit le seul dans le monde, qui auoit vne intelligence tres-parfaite de la doctrine de Iouinien, verifiant en sa personne cét ancien prouerbe, comme dit S. Hierosme, *Balbum melius Balbi verba cognoscere*; Qu'vn Begue entend mieux le langage d'vn Begüe, qu'vn homme qui parle distinctement.

Nous lisons dans le troisiéme liure de S. Augustin contre Iulien Euéque de Capoüe, que ce Prelat se plaignoit des Papes Innocent & Zozime, & des Euesques d'Affrique, qui auoient condamné les erreurs de Pelagius & de Celestius, disant que leur cause n'auoit pas esté bien examinée, qu'on les auoit condamnez sans les auoir entendus, sur l'auersion qu'on auoit conceüe de leur doctrine, auant que de l'auoir connüe.

Les Vuiclephistes se seruirent du mesme artifice dans l'Angleterre, pour mettre à couuert les pernicieuses maximes de leur Maistre; & Thomas VValdensis qui a escrit contre VVicleph ra-



conte *que les Diſciples de cét Hereſiarque traittoient d'Idiots & de ſimples les Euéques qui condamnoient ſa doctrine; & ils ne craignoient point de dire, qu'il n'y auoit point d'Eccleſiaſtiques dans l'Egliſe, qui fuſſent capables d'entendre les ſubtilitez admirables de leur Docteur Euangelique.*

Mais tous ces artifices n'ont ſerui que pour faire mieux connoiſtre l'orgueil inſuportable, & l'obſtination horrible de ces heretiques; & il y a lieu d'eſperer que les Ianſeniſtes n'en retireront pas de plus grands auantages pour leur party. Mais auant que de donner vne réponſe preciſe à l'obiection qu'on nous fait, il eſt important de ſçauoir, qui ſont ceux qui la propoſent, & qui oſent bien ſouſtenir, que les Papes & les Eveſques ſe ſont trompez dans l'intelligence du ſens de Ianſenius.

VII.

Ce ſeroit vne erreur bien groſſiere de s'imaginer que tous ceux qui refuſent de ſigner le Formulaire ſans reſtriction, ſont également inſtruits de la Doctrine de Ianſenius; il y en a pluſieurs, & c'eſt le plus grand nombre, qui n'ont iamais leu le liure de ce Prelat, ou s'ils en ont leu quelque choſe, ils ne l'ont iamais examiné ſuffiſamment, pour ſçauoir auec certitude quel eſt ſon veritable ſens ſur les Propoſitions condamnées.

Le Sieur de S. Amour, quoy-que Docteur en Theologie, merite bien qu'on le mette à la teſte de ces aueugles: puiſque parmy vne infinité de fauſſetez dont il a rempli ſon Iournal, il a dit au moins cette verité, répondant au Cardinal Barberin, qui l'interrogeoit ſur la doctrine de Ianſenius, *Qu'il ne luy en pouuoit* rien ~~*que*~~ *dire,*
\+ *parce qu'il n'auoit pas leu le Liure de cét Eueſque.*

On peut placer au meſme rang le Sieur Tiſſandier Abbé d'Auberriue; puis qu'il a declaré dans vn Acte public retenu par vn Notaire Royal, & ſigné par deux bons teſmoins, qu'il ne pouuoit porter aucun iugement de la Doctrine de Ianſenius, n'ayant iamais leu ſon Liure; & qu'ayant demandé permiſſion de le lire à Monſeigneur de Langres ſon Eueſque; ce ſage Prelat, qui connoiſſoit ſans doute la diſpoſition de ſon eſprit, & l'inclination de ſon cœur, la luy auoit refuſée.

pag. 5. On doit mettre en ce meſme nombre feu Mr. Singlin Grand Di-

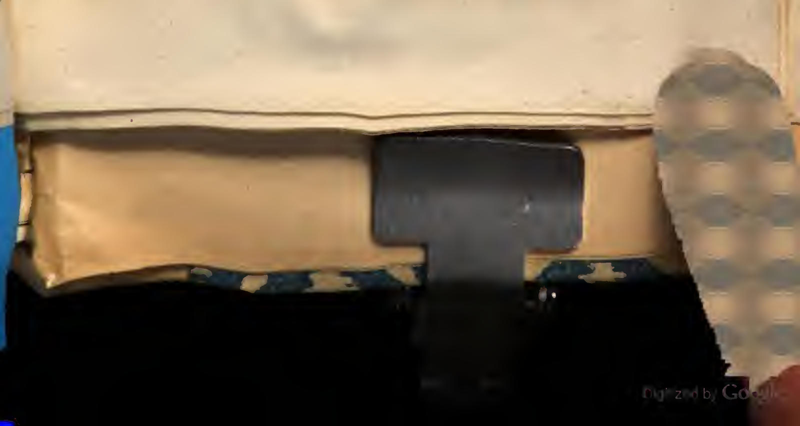
recteur

recteur des Religieuses de Port-Royal. Car au rapport du Sieur Arnaud dans la seconde partie de l'Apologie pour ces Religieuses *il ne lisoit pas ces Liures de contestation: Et tous ceux qui l'ont connu sçauent qu'il n'auoit iamais fait vne profession particuliere de science, & qu'il n'auoit sur tout aucune ouverture pour la Theologie Scolastique, dont les questions presentes sont beaucoup meslées.*

Les Religieuses de Port-Royal, qui ont refusé de souscrire le Formulaire sans restriction, ne refuseront pas de prendre leur place parmy ceux qui ne connoissent la doctrine de Iansenius, que sur le faux rapport qu'on leur en a fait. Car quoy-que l'on sçache que quelques vnes des plus cõsiderables ont apris le Latin, & qu'on a fait souuent dans leur Maison des conferences de Theologie, iusques-là mesme qu'à Port-Royal des Champs on a soustenu en leur presence des Theses de la grace, où l'on faisoit triompher les Iansenistes de ceux qu'ils appellent Molinistes auec vn merueilleux applaudissement des Auditrices; Elles avoüent neantmoins dans l'acte capitulaire qu'elles firent le 5. Iuillet 1664. *Qu'elles ne sçauent point si les heresies condamnées sont dans le Liure de Iansenius; qu'elles sont incapables de le lire, & qu'elles n'en peuuent auoir aucune connoissance par elles-mesmes.*

On doit joindre à ces Religieuses tous ces faiseurs de sabots & de lanternes, qui frequentoient le Port-Royal des champs, ou de la ville, & qui s'occupoient à ces exercices, ne se trouuant pas capables d'vne plus grande éleuation. On y doit adjouster tous ces autres Ecclesiastiques, qui ont témoigné ne pouuoir condamner d'heresie la doctrine de Iansenius; parceque n'ayant iamais leu, ou n'ayant pas examiné suffisament le Liure de ce Prelat, ils auoient peur de mentir, ou de faire vn jugement temeraire, s'ils condamnoient sa doctrine.

Il y en a d'autres qui ont leu le Liure de Iansenius, & qui l'ont examiné suffisament pour juger de sa doctrine. On met en ce nombre les Sieurs Arnaud, Barcos, Lalane, Sainte-Marthe, Girard, Herman, Tristan, & quelques autres, dont le nombre est si petit, qu'on auroit de la peine d'en trouuer dix, qui soient assez instruits, pour porter vn jugement solide du sens ou de la doctrine de M. d'Ipre sur les cinq Propositions.



VIII.

S'il eſt queſtion de ceux qui n'ont pas leu l'Auguſtin de Ianſenius, ou qui n'ont iamais bien examiné ſa doctrine : On a bien de la peine a croire, qu'ils ayent la hardieſſe de dire & de publier que l'Egliſe s'eſt trompée dans l'intelligence du ſens de ce Prelat, & qu'elle a pris pour doctrine de Ianſenius vne doctrine qui ne luy appartient point.

Et ſans mentir ce ſeroit vne choſe bien ſuprenante de voir que des perſonnes qui ne ſçauent ce que c'eſt du ſens de Ianſenius, ſe vouluſſent donner la liberté de cenſurer les Papes, les Eveſques, & les Docteurs, diſant qu'ils ſe ſont trompez, & qu'ils n'ont pas bien compris le ſens de cét Autheur ; & il me ſemble qu'on leur pourroit dire auec Tertulien : ***Qui eſtis vos, vnde, & quando veniſtis?*** Qui eſtes-vous qui oſez bien vous éleuer contre vos propres Paſteurs, & vous eriger en Cenſeurs du jugement qu'ils ont fait de la doctrine de Ianſenius ? Depuis quand auez-vous apris qu'ils ſe ſont trompez, & qu'ils ont mal expliqué les paroles de ce Prelat.

Libr. de præſcr.

Quand on vous a preſſez de ſouſcrire le Formulaire ſans reſtriction, & de condamner les cinq Propoſitions au propre ſens de Ianſenius, vous auez répondu que vous ne ſçauiez point, ſi les hereſies condamnées eſtoient dans le Liure de cét Eueſque, & que ne l'ayant iamais leu, vous auiez peur de mentir, & de faire vn jugement temeraire, ſi vous condamniez ſa doctrine ; Cependant vous ne craignez point de mentir, & de faire vn jugement temeraire, quand vous accuſez les Papes & les Eueſques d'auoir mal condamné la doctrine de M. d'Ipre : quoy que cette doctrine vous ſoit inconnüe, & que meſme vous reconnoiſſiez, que vous n'eſtes point capables de l'entendre.

S. Auguſtin diſoit autrefois, que c'eſtoit l'effet d'vn orgueil tres-inſolent, d'entreprendre de diſputer contre le ſentiment de toute l'Egliſe, ***diſputare contra id quod vniuerſa ſentit Eccleſia inſolentiſſima eſt ſuperbia.*** Que diroit ce grand Saint, s'il viuoit en ce ſiecle où l'on trouue des perſonnes, qui non ſeulement ſont aſſez preſomptueuſes, pour diſputer contre les deciſions des Papes & des Eueſques, mais qui ſont meſme ſi temeraires ; qu'encore

qu'elles n'ayent iamais leu le Liure de Ianſenius, & qu'elles n'entendent point ſa doctrine, ne laiſſent pas de ſouſtenir que l'Egliſe s'eſt trompée, & qu'elle n'a iamais bien compris le veritable ſens de ce Prelat.

IX.

On reſpondra ſans doute, que ceux qui n'ont pas leu ny examiné l'Auguſtin de Ianſenius, ne ſont pas ſi temeraires, qu'ils oſent dire que les Papes & les Eueſques n'ont pas entendu ſon vray ſens : mais que c'eſt le ſentiment de quelques Docteurs Ianſeniſtes, leſquels ayant leu & examiné le liure de Ianſenius auec vn ſoin tout particulier, ont reconnu qu'on l'a mal expliqué, & qu'on a pris pour Doctrine de Ianſenius, vne doctrine qu'il n'a jamais enſeignée.

Nous voila donc reduits à cinq ou ſix Docteurs, qui ſont aſſez hardis pour s'éleuer contre leurs Juges naturels & legitimes, les accuſant d'auoir erré dans l'explication du ſens de Ianſenius. Mais comme ces Docteurs ſont parties, qu'ils ſont tres-peu en nombre, & qu'il eſt manifeſte, qu'en cette affaire ils agiſſent auec beaucoup de paſſion, on pourroit ſe contenter de leur dire, qu'il n'y a point d'homme ſage, qui ne demeure d'accord, que leur teſmoignage n'eſt point receuable, & qu'ils ne meritent pas qu'on les eſcoute, *Vos & tam pauci, & tam turbulenti, & tam noui, nemini dubium eſt, quod nihil dignum authoritate proferatis.* Et il eſt certain que s'il faloit adjouſter foy à ce qu'vne partie, qui a perdu ſa cauſe, allegue contre ſes Iuges, il n'y auroit point d'Arreſt qui ne fut iniuſte, ny de Iuge qu'on ne peut accuſer d'auoir mal jugé, ou par ignorance, ou par malice. Auguſt. Libr. de vtil. cred. C. 14.

Il eſt rapporté dans l'action quatriéme du Concile de Chalcedoine que les Eueſques d'Egypte firent quelque difficulté de condamner Eutychez auec ſes Dogmes, & de ſouſcrire la lettre du Pape Leon, alleguant pour raiſon, qu'ils n'auoient point de Patriarche, & qu'il leur eſtoit deffendu par les Canons du Concile de Nicée de rien ſouſcrire en matiere de doctrine ſans le conſentement de leur Archeveſque. Mais les Peres de ce Concile ne voulurent point écouter leur plaintes, ny leur raiſons, diſant qu'il n'eſtoit pas iuſte qu'on écoutât dix hommes au pre-



iustice du iugement que six cens Euesques auoient porté. *Non est iust in decem homines praiudicium facere Synodo sexcentorum Episcoporum.* De sorte que ces Prelats ne peurent iamais obtenir des Peres de ce Concile le delay qu'ils demandoient, jusqu'a ce qu'ils eurent promis solennellement de souscrire la lettre du Pape Leon, & de condamner Eutychez auec ses Dogmes, délors qu'on leur auroit donné vn Patriarche.

Qui ne voit que l'on peut dire le mesme à proportion de ce petit nombre de Iansenistes, qui pretendent que les Papes & les Evesques ont erré dans l'intelligence du sens de Iansenius. *Non est iustum decem homines praiudicium facere synodo sexcentorum Episcoporum.* Il n'est point raisonnable d'escouter les iniustes plaintes de sept ou huict Docteurs Iansenistes au preiudice des Constitutions de deux Papes, & des Deliberations prises dans cinq Assemblées des Prelats.

Mais puisque ces nouueaux Docteurs s'efforcent de persuader aux personnes moins éclairées qu'ils ne peuuent acquiescer à la condamnation de la doctrine de Iansenius, parce qu'ils sont conuaincus, que les Papes & les Euesques se sont trompez, ayant pris pour doctrine de Iansenius vne doctrine que l'on ne trouue point dans ses écrits, on entreprend de leur monstrer, que cette conuiction de laquelle ils se couurent, est non seulement feinte & chimerique, mais aussi que le contraire de ce qu'ils disent doit passer pour tout euident au sentiment de toutes les personnes equitables.

Et afin qu'ils ne puissent plus douter d'vne verité, qui leur est inconnüe, ou qu'ils font semblant de ne pas voir, on est content d'employer leurs propres principes pour les conuaincre.

X.

La distinctió abregé: fut presentée au Pape Innoc. X. par les Iansenistes 11. iours

Ie presuppose donc pour premier principe, que les Iansenistes pretendent (comme l'on peut voir dans leur distinction abregée) que les cinq Propositions peuuent receuoir deux sens; l'vn qu'ils rejettent comme heretique, l'autre qu'ils defendent comme Catholique.

1. Ils veulent que la premiere Proposition soit heretique en ce sens. *Les Commendemens de Dieu sont impossibles à tous les Iustes*

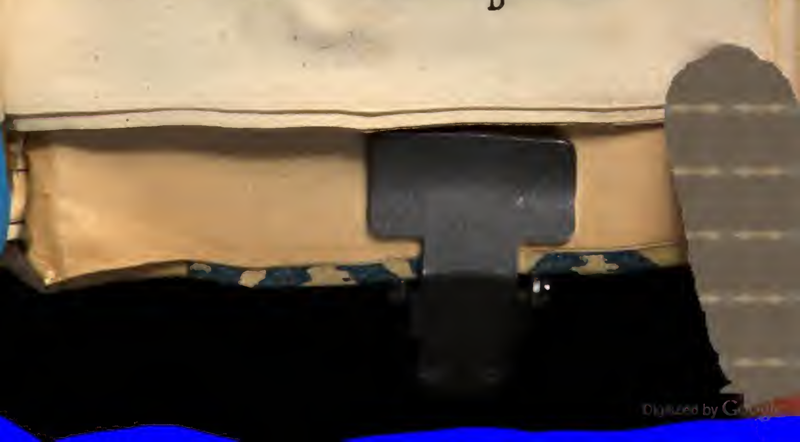
iustes quelque volonté qu'ils ayent, & quelques efforts qu'ils fassent, mesme ayant en eux toutes les forces que donne la grace la plus grande & la plus efficace : Et ils manquent tousjours durant leur vie d'une grace, sans laquelle ils ne peuuent accomplir sans pecher un seul commandement de Dieu. Mais ils pretendent que cette mesme proposition est tres-Catholique, estant prise en ce sens. *Quelques commandemens de Dieu sont impossibles à quelques justes, qui veulent, & qui s'efforcent foiblement & imparfaitement selon l'estendue des forces qu'ils ont en eux, lesquelles sont petites & foibles. Et ils manquent d'une grace de Iesus Christ, par laquelle ces commandemens leur deuiennent prochainement possibles.*

2. Ils veulent que la seconde proposition soit heretique quand on la prend en ce sens. *Dans l'estat de la nature corrompuë, on ne resiste jamais à la grace interieure, & efficace : parce que la volonté de l'homme est purement passiue à l'égard de cette grace, & estant comme une chose inanimée, elle ne fait rien du tout.* Mais ils soustiennent que la mesme proposition appartient à la foy, quand on luy donne ce sens. *Dans l'estat de la nature corrompuë, on ne resiste jamais à la grace de Iesus Christ, qui est precisément necessaire pour chaque action de pieté, c'est à dire, elle n'est jamais frustrée de l'effet pour lequel Dieu la donne.*

3. Ils veulent que la troisiesme proposition soit heretique en ce sens. *Pour meriter & demeriter dans l'estat de la nature corrompuë, il n'est pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte de la necessité naturelle, telle mesme qu'elle se trouue dans les mouuemens indeliberez : mais il suffit d'estre seulement déliuré de la contrainte.* Mais ils pretendent que cette mesme proposition est ortodoxe en ce sens. *Pour meriter & demeriter dans l'estat de la nature corrompuë, il n'est pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte d'une infaillibilité & d'une certitude necessaire, mais il suffit qu'il ait une liberté qui le déliure de la contrainte, & qui soit accompagnée du jugement, & de l'exercice de la raison.*

4. Ils veulent que la quatriesme proposition soit heretique, si on la prend en ce sens. *La grace preuenante de Iesus Christ est telle que le franc arbitre de l'homme ne luy sçauroit resister, encore qu'il le voulust.* Mais ils estiment que la mesme proposition est Catholique

D



en ce sens. *Les sentimens des Semipelagiens estoient heretiques en ce qu'ils vouloient que la grace preuenante de Iesus Christ fust telle que la volonté luy obeist ou la rejetast, comme il luy plaisoit.*

5. Ils veulent que la cinquiéme proposition soit heretique en ce sens. *Iesus-Christ est mort seulement pour les predestinez, en sorte qu'il n'y a qu'eux seuls qui reçoiuent la veritable foy, & la Iustice par le merite de la mort de Iesus-Christ.* Mais bien qu'ils ne se soient pas expliquez sur le sens qu'ils donnent à ce que le Pape Innocent X. a adjousté à cette proposition, pour en faire mieux comprendre tout le venin : on peut dire neantmoins que selon leurs principes, la mesme proposition est Catholique en ce sens. *Iesus-Chr. est mort seulement pour le salut des predestinez, en telle sorte qu'il n'a point merité, ny donné à aucun reprouué de grace suffisante pour se sauuer ou des graces necessaires pour luy rendre son salut prochainement possible.*

Ie mets pour vn second principe, que les mesmes Docteurs qui ont donné ce double sens aux cinq propositions, sont tous dans ce sentiment, que le sens qu'ils rejettent, comme Lutherien, Caluiniste, & Heretique, n'est pas le sens de Iansenius sur ces mesmes propositions : Et que le sens qu'ils defendent comme tres Catholique, est le vray & legitime sens de ce Prelat.

C'est ce qu'ils ont declaré distinctement dans l'éclaircissement qu'ils publierent quelque temps aprés la condamnation des cinq Propositions. Car dans la page 7. de cét écrit ils reconnoissent que *le sens propre, legitime & naturel* de ces Propositions, *si on les considere par rapport à la doctrine de Iansenius*, est le second sens qu'ils exposent dans la seconde colomne de leur distinction abregée ; & ils declarent au contraire, que le premier sens exposé dans la premiere colomne de la mesme distinction abregée, *est vn sens estranger, qu'on peut attribuer malicieusement aux cinq Propositions, qu'elles n'ont pas neantmoins, quand on les prend comme elles doiuent estre prises*, c'est à dire, quand on les considere par rapport à la doctrine que Iansenius defend dans son Augustin.

On voit clairement par ces paroles, que selon la pensée des Iansenistes le premier sens qu'ils condamnent, n'est pas le sens de Iansenius sur les cinq propositions : puis qu'ils declarent que ces propositions n'ont point ce sens. *Quand on les considere par rapport*

à la doctrine de Iansenius. Et qu'au contraire, le second sens qu'ils approuuent, est le vray sens de ce Prelat sur les mesmes propositions, puis que c'est leur *sens propre, naturel & legitime, si on les considere par rapport à* la doctrine qu'il enseigne dans son Augustin.

XI.

Ces deux principes estant receus, il n'est pas difficile de faire voir que quand les Papes & les Euesques ont declaré que les cinq Propositions estoient heretiques dans le propre sens de Iansenius, ils ne se sont point trompez dans l'intelligence de ce sens.

Car s'il est vray que sous le nom de *sens de Iansenius*, ils n'ont pas entendu le premier sens, que les Iansenistes condamnent comme heretique, mais le second qu'ils defendent comme Catholique, & qu'ils attribuent à Iansenius, il est manifeste qu'ils ne se sont point trompez, ou que les disciples de Iansenius se trompent eux-mesmes dans l'intelligence du sens de leur Maistre.

Or il est tres-constant que les Papes & les Euesques qui ont condamné les cinq Propositions au sens de Iansenius, n'ont iamais pris pour sens de Iansenius, le premier sens que les Iansenistes rejettent, mais le second, que les mesmes Iansenistes approuuent, & qu'ils attribuent à Iansenius; Et si le Sieur Arnaud & ses amis s'obstinent à soustenir le contraire, voicy des raisons assez puissantes, pour les conuaincre, s'il leur reste encore quelque amour pour la verité.

XII.

Quand les Papes Innocent X. & Alexandre VII. ont défini par leurs Constitutions, & les Euesques de France ont declaré dans leurs Assemblées, que les cinq Propositions estoient heretiques dans le propre sens de Iansenius, il est sans doute qu'ils n'ont pas entendu par le sens de Iansenius, vn sens que personne ne luy attribüe, & qui n'a nul rapport à sa doctrine, mais le sens precis & determiné que tous les Theologiens des deux partis reconnoissent pour le vray & legitime sens de Iansenius, sans qu'il y ait entr'eux *nulle dispute, & nulle contestation* sur ce sujet. Premiere raison.

Il est certain que tous les Theologiens des deux partis, c'est à dire, les Catholiques & les Iansenistes demeurent d'accord que le sens proposé dans la premiere colomne de la distinction abregée,



n'est point le sens de Iansenius, & que le sens exposé dans la seconde colomne du mesme écrit, est le vray & legitime sens de Iansenius.

Que peut-on donc conclure apres vne notorieté si publique, sinon qu'il est tout evident, que quand les Papes & les Euesques ont condamné les cinq Propositions au sens de Iansenius, ils n'ont point pris pour sens de Iansenius, le sens de la premiere colomne, mais celuy que les Iansenistes exposent dans la seconde colomne de leur distinction, & qu'ils attribuent à Iansenius.

XIII.

Ie ne sçay ce que les Iansenistes pourront dire, pour affoiblir, ou pour éluder la force de cette raison : mais ie sçay bien qu'ils ne peuuent rien alleguer, qui merite d'estre consideré.

Diront-ils que les Papes apres auoir fait examiner à Rome le Liure de Iansenius auec vne telle diligence, qu'on ne peut pas en souhaiter vne plus grande, & que les Euesques de France apres auoir employé plusieurs Seances à l'Examen du méme Liure, soient tombez neantmoins dans vn aueuglement si prodigieux, qu'au lieu de prendre pour sens de Iansenius le sens de la seconde colomne que tout le monde luy donne, sans aucune contestation : ils luy ont donné le premier sens, que personne ne luy attribue, & qui n'a nul rapport à sa doctrine.

Mais il ne se peut rien dire de moins raisonnable, & de plus contraire au sens commun. S'il y eut eu de la contestation entre les Theologiens des deux parts à l'occasion du double sens qu'on auoit donné aux cinq Propositions ; si les vns eussent soustenu que le sens de la premiere colomne estoit le vray sens de Iansenius, & les autres que le sens de la seconde colomne luy appartenoit ; on pourroit aussi soustenir auec quelque apparence de raison, que les Papes & les Euesques ont esté surpris par les Theologiens d'vn parti, ayant pris auec eux pour le sens de Iansenius vn sens qui n'est point de luy. On pourroit méme à l'occasion de ce different alleguer l'histoire des trois Chapitres, & celle du Pape Honorius.

Mais puisque les Theologiens de l'vn & de l'autre parti s'accordent tous à dire, & à soustenir que le premier sens n'est point de Iansenius, & que le second luy appartient ; est-il possible que

les Diſciples de ce Prelat ayent la hardieſſe de s'éleuer contre les Papes & les Eueſques, les accuſant d'auoir abandonné le ſentiment general de tous les Docteurs touchant le ſens de Ianſenius, pour luy en donner vn qui n'eſt point de luy, & que perſonne ne luy attribuë ?

Eſt il poſſible qu'ils ſoient ſi peu éclairez, ou tellement preoccupez, qu'ils ne s'apperçoiuent point, que s'il eſt permis de ſe joüer de la ſorte du jugement des Papes & des Eueſques, on ne ſçauroit empeſcher vn meſchant eſprit de ſe ſeruir du meſme artifice, pour rendre douteux & incertain tout ce qu'on a decidé dans les Conciles contre les hereſies, qui ont affligé l'Egliſe en diuers temps.

Et il eſt vray que ſi ces Meſſieurs ſe perſuadent qu'ils ont droit d'écrire, & de publier, que quand l'Egliſe a condamné les cinq propoſitions au ſens de Ianſenius, elle n'a pas entendu ce que toutes les perſonnes intelligentes entendent par le ſens de Ianſenius, mais vn ſens eſtranger, que perſonne n'a jamais trouué dans le liure de ce Prelat ; ils ne ſçauroient répondre à vn eſprit malin & amateur de la nouueauté, qui auroit la hardieſſe de ſouſtenir, que lors que les Peres du Concile de Chalcedoine ont déclaré que la doctrine contenuë dans la lettre du Pape Leon, eſtoit conforme aux deciſions des trois premiers Conciles, & qu'ils ont condamné comme heretiques tous ceux qui refuſoient de la ſouſcrire, ils n'ont pas approuué par cette declaration, la doctrine que tous les Theologiens, qui ont leu & examiné la lettre de ce grand Pape, y ont trouuée, mais vne doctrine differente, qu'aucun Docteur catholique n'y a jamais remarquée.

Ils pourroient beaucoup moins deffendre la foy de l'Egliſe contre vn heretique obſtiné, qui entreprendroit de ſouſtenir que lors que le Concile de Nicée a prononcé anatheme contre les dogmes impies d'Arius, & le Concile d'Epheſe contre les erreurs de Neſtorius, ces Conciles n'ont pas condamné ce que tous les Docteurs entendent ſous le nom de Dogmes d'Arius & de Neſtorius, mais des Dogmes bien differents, que perſonne n'a jamais attribué à ces heretiques.

Ils ne ſeroient pas moins en peine de ſe degager d'vn troiſieſme,



qui auroit entrepris de dire, que quand les Papes ou les Conciles ont condamné vne propoſition dans le ſens propre & naturel de ſes paroles, ils n'ont pas entendu par le propre ſens des paroles, ce qu'on entend dans le langage commun des hommes, mais vn ſens eſloigné, que perſonne ne donne à cette propoſition, & qui n'a nul rapport à la ſignification des termes, dans leſquels elle eſt conceüe.

Si ces conſequences ſont dangereuſes, & ſi elles donnent aux heretiques le moyen d'eluder la condamnation de leurs erreurs, comment peut-on ſouffrir que les Ianſeniſtes ſe moquent impunement du jugement que l'Egliſe a porté contre la doctrine de leur maiſtre, ſous ce faux pretexte, qu'elle n'a pas entendu ce que tous les Theologiens qui ont leu & examiné le liure de Ianſenius, entendent ſous le nom de doctrine, ou de ſens de Ianſenius ?

XIV

Ie croy que les Ianſeniſtes ne s'arreteront pas beaucoup à conteſter ſur ce ſujet, & qu'ils s'attacheront ſeulement à dire, que tous les Theologiens ne demeurent pas d'accord touchant le ſens de Ianſenius ſur les cinq Propoſitions, & que les vns luy donnent vn ſens, & les autres vn autre.

» Mais il eſt ſi peu vray, qu'il y ait de la conteſtation touchant ce point entre les Docteurs Catholiques & les Ianſeniſtes, qu'on défie le Sr Arnaud & ſes amis de nommer vn ſeul Docteur Catholique, qui n'aduoüe auec eux, que le premier ſens n'eſt pas le ſens legitime de Ianſenius, & que le ſecond, eſt ſon vray & legitime ſens ſur les Propoſitions condamnées.

Ie ſçay bien que ceux qui ont entrepris de combatre cette nouuelle hereſie, ne s'expliquent pas tous de la meſme maniere, quand ils expoſent le ſens de Ianſenius ſur les cinq Propoſitions; mais bien qu'ils parlent diuerſement, il eſt certain neantmoins qu'ils ne ſont point de diuers ſentimens quant à la ſubſtance des choſes, dont il eſt queſtion, & qu'ils s'accordent tous en ces deux points, ſçauoir, que le premier ſens rejetté par les Ianſeniſtes, n'eſt pas le ſens de Ianſenius, & que le ſecond ſens approuué par les meſmes, eſt ſon vray & legitime ſens au ſujet des cinq Propoſitions.

Et afin que ces Messieurs, s'il leur prend quelque enuie de répondre à cét écrit, ne s'arrestent point à leur ordinaire à diuertir l'esprit du Lecteur par des digressions inutiles, au lieu de s'attacher à combatre leurs aduersaires sur les points capitaux qui sont en contestation; voicy ce que ie dois, & que ie pretends soustenir, pour appuyer la raison que i'ay alleguée, & ce qu'ils sont obligez de refuter, s'ils pretendent de la détruire par leur réponse.

Premierement ie soustiens aux Iansenistes, & leur mets en fait, que de tous les Theologiens Catholiques qui ont écrit contre la doctrine de Iansenius, il n'y en a pas vn, qui ait attribué à ce Prelat le sens exposé dans la premiere colomne de la distinction abregée, & qui l'ait accusé d'enseigner dans son Augustin, *Qu'il n'y a* 1.
point d'homme iuste, qui puisse sans pecher accomplir en cette vie aucun Commandement de Dieu, quelque volonté qu'il ait, & quelques efforts qu'il fasse, mesme ayant en soy toutes les forces que luy donne la grace la plus grande, & la plus efficace. Que 2.
la grace interieure de Iesus-Christ est d'vne telle nature, que la volonté de l'homme qui la reçoit, est purement passiue, & ne fait rien du tout comme vne chose inanimée; Que la faculté d'agir sans contrainte 3.
suffit pour le merite & le demerite de nos actions, quoy qu'elle ne soit pas accompagnée du jugement, & de l'exercice de la raison. Que la grace interieure de Iesus-Christ, qui est necessaire pour 4.
toutes les actions de pieté, est telle que le franc-arbitre ne luy sçauroit resister encore qu'il le voulut. Qu'il n'y a que les seuls predestinez qui reçoiuent la veritable foy, & la Iustice par le merite 5.
de la mort de Iesus-Christ.

Ie leur soustiens de plus, que non seulement, il n'y à point de Theologien Catholique qui ait attribué cette doctrine à Iansenius: mais aussi qu'il n'y en a pas vn, qui ait donné ce sens aux cinq Propositions; & il est de notorieté publique que les seuls Iansenistes l'ont inuenté, jugeant bien qu'il leur estoit important de donner vn double sens aux cinq Propositions; afin que si le Pape les condamnoit, ils fussent en estat de publier, comme ils ont fait depuis, que le Pape n'auoit point touché au vray sens de Iansenius, & qu'il auoit seulement condamné vn sens estranger, que ces Propositions n'ont point, quand on les considere par rapport à la doctrine de Iansenius.



I'adjouste pour vn troisiéme chef, qu'il n'y a point de Theolo-
gien Catholique, qui n'accorde aux Ianfenistes sans nulle conte-
1. station, que Iansenius soustient dans son Augustin. *Que quand vn*
homme iuste ne fait pas le bien que Dieu luy commende, ce commende-
ment luy est impossible, quoy qu'il ait vne volonté foible de l'accomplir,
selon l'estendüe de ses forces, qui sont petites, & foibles: & qu'il man-
que de la grace de Iesus-Christ, qui luy rende ce commendement pro-
2. *chainement possible. Que dans l'estat de la nature corrompüe on ne resi-*
ste iamais à la grace de Iesus-Christ, qui est precisement necessaire
pour chaque action de pieté, c'est à dire, qu'elle n'est iamais frustrée de
3. *l'effet, pour lequel Dieu la donne. Que pour meriter & demeriter dans*
l'estat de la nature corrompue, il suffit que l'homme ait vne liberté qui
le deliure de la contrainte, & qui soit accompagnée du Iugement, &
4. *de l'exercice de la raison. Que les Semipelagiens estoient heretiques en*
ce qu'ils vouloient que la grace preuenente de Iesus-Christ fut telle qu'il
estoit au pouuoir du libre arbitre de la reietter, ou de luy obeir, comme il
5. *luy plait. Que Iesus-Ch. n'est pas mort que pour le salut des predestinés,*
n'ayant obtenu pour aucun reprouué la grace necessaire pour luy rendre
son salut prochainement possible.

Voila des questiōs de fait, sur lesquelles j'auoüe qu'il est tres facile aux Iansenistes de me cōuaincre de fausseté, si ie n'ay pas dit la verité: mais aussi ils ne sçauroient nier, qu'il ne leur soit impossible de se defendre, si i'ay dit vray. Voyons donc qu'est-ce qu'ils opposent contre ces faits?

XV.

Premierement les Iansenistes pretendent que les Theologiens Catholiques ont attribué à Iansenius le sens exposé dans la premiere colomne de leur distinction abregée sur la premiere Proposition: parce qu'il y en a qui ont dit, que la doctrine de Iansenius touchant l'impossibilité des Commendemens de Dieu estoit la mesme que celle de Caluin.

Il est vray qu'il y a des Theologiens Catholiques qui l'ont dit, & qui sont entrez dans ce sentiment: parce qu'ils estoient persuadez, que Caluin soutient, aussi bien que Iansenius & ses Disciples, que les hommes qui ne font pas le bien que Dieu leur commende, sont dans l'impossibilité de l'accomplir, & que la grace de

Iesus-Christ

Ieſus-Chriſt leur manque, qui le leur rende prochainement poſſible.

Mais on ne ſçauroit monſtrer qu'il y ait vn ſeul Theologien Catholique, qui ait accuſé Ianſenius de ſoûtenir auec Caluin, qu'apres la cheute funeſte du premier homme, toutes les actions de ſes enfans, meſme les plus ſaintes, ſont ſoüillées de peché ; Cependant c'eſt le point dont il eſt icy queſtion, & les Ianſeniſtes doiuent monſtrer, qu'il y a des Theologiens Catholiques qui attribuent à Ianſenius cette erreur de Caluin, s'ils veulent bien nous perſuader, que ces Theologiens ont fait paſſer pour le ſens de Ianſenius ſur la premiere Propoſition, le ſens expoſé dans la premiere Colomne de la diſtinction abregée.

Secondement les Ianſeniſtes alleguent que les Docteurs Catholiques ont pris pour ſens de Ianſenius, le premier ſens ſur la ſeconde & ſur la quatriéme Propoſition : parce qu'ils ont crû que Ianſenius enſeignoit dans ſon Liure, que la grace de Ieſus-Chriſt eſt vne grace neceſſitante, c'eſt à dire, vne grace, qui neceſſite la volonté à faire le bien qu'elle luy inſpire.

Mais auant que de ſatisfaire à cette objection, il ſeroit à propos de demander à ceux qui la propoſent, qu'eſt-ce qu'ils entendent ſous le nom de *grace neceſſitante*? Car s'ils appellent grace neceſſitante vne grace qui nous donne le pouuoir prochain de faire le bien d'vne telle maniere, qu'elle fait tres-inuinciblement, *inuictiſſimè*, ou par vne force inuincible, *inuicta poteſtate*, que la volonté veüille & opere le bien ; en ſorte qu'il n'eſt pas au pouuoir du Libre arbitre de rejetter cette grace, & d'empécher qu'elle n'ait l'effet, pour lequel elle nous donne le pouuoir prochain : On demeure d'accord que les Docteurs Catholiques, qui ont leu & examiné l'Auguſtin de Ianſenius, eſtiment que ce Prelat ſouſtient que la grace de Ieſus-Chriſt eſt en ce ſens vne grace neceſſitante : parce qu'ils ſont conuaincus par les textes formels de Ianſenius, & par l'aueu meſme de ſes Diſciples, qu'il enſeigne cette Doctrine.

Si ſous le nom de grace neceſſitante, ils entendent vne grace laquelle nous eſtant donnée, noſtre volonté eſt purement paſſiue, & ne fait rien du tout comme vne choſe inanimée ; ou bien vne



grace, qui eſt de telle nature que le Libre arbitre ne ſçauroit luy reſiſter, encore qu'il le voulut; en ſorte qu'elle luy arrache le conſentement par violence, & contre ſa volonté: On leur declare qu'ils impoſent euidamment aux Theologiens Catholiques, s'ils entreprennent de perſuader, qu'ils attribuent à Ianſenius vne doctrine ſi éloignée de ſes ſentimens. C'eſt neantmoins ce qu'il faudroit que les Theologiens Catholiques euſſent dit, ſi l'on veut faire voir, qu'ils ont pris pour ſens de Ianſenius le premier ſens ſur la ſeconde, & ſur la quatriéme Propoſition.

En troiſiéme lieu, les Ianſeniſtes oppoſent que quelques Docteurs Catholiques font dire à Ianſenius, que les mouuemens indeliberez de la concupiſcence, ſont parfaitement libres, & par conſequent dignes de peine; parce qu'ils ſont volontaires, & qu'ils s'éleuent en nous ſans violence, & ſans contrainte.

Mais n'eſt-il pas bien eſtrange que les Diſciples de Ianſenius, qui veulent paroiſtre ſi éclairez en toutes choſes, le ſoient neantmoins ſi peu en cette matiere, qu'ils ne ſçaûent pas diſtinguer entre vne doctrine qu'on attribüe à vn Autheur, comme l'ayant enſeignée dans ſes écrits, & celle que l'on conſidere, comme vne ſuite de ſes principes.

On demeure d'accord auec Denis Raymond 1. p. ch. 4. art. 1. *Que Ianſenius parlant de cet eſtat de la nature corrompue dit, que pour eſtre libre, & par conſequent pour meriter & demeriter, il ne ſuffit pas d'eſtre exempt de violence & de contrainte; mais qu'il faut de plus agir auec jugement & raiſon; & qu'ainſi les mouuemens indeliberez de la concupiſcence ne ſont point libres, parce qu'ils s'éleuent en nous ſans le jugement de la raiſon.* Et on adjoûte, qu'il ne ſe trouuera point de Theologien Catholique qui ait attribué à Ianſenius le contraire de cette doctrine.

Mais parce que Ianſenius ſouſtient conſtamment dans le ſixiéme liure de la grace du Sauueur, que les actions que l'on fait auec le jugement de la raiſon, ne laiſſent pas d'eſtre en noſtre pouuoir, & que nous en ſommes proprement les maiſtres, pourueu que nous les faſſions ſans contrainte, quoy qu'il ne ſoit pas en noſtre puiſſance de nous en abſtenir; De là vient que quelques Theologiens ont crû, que pour parler conſequemment, Ianſenius

deuroit dire, que les mouuemens indeliberez qui s'esleuent en nous sans le jugement de la raison, sont en nostre pouuoir, & que nous en sommes proprement les maistres, estant volontaires, & s'éleuant sans violence & sans contrainte.

Et il est tres-vray, que s'il n'est pas plus au pouuoir de la volonté de s'abstenir d'vne action qu'elle fait, estant éclairée du jugement de la raison, que d'empécher vn mouuement indeliberé de la concupiscence; vn Ianseniste seroit bien empéché de répondre à vn Caluiniste, qui entreprendroit de soustenir, que les mouuemens indeliberez, qui s'esleuent en nous sans le jugement de la raison, ne sont pas moins en nostre pouuoir, & que nous en sommes aussi bien les maistres, que des actions que nous faisons auec le jugement de la raison; puis qu'ils sont également volontaires, & exempts de contrainte.

C'est tout ce que ces Theologiens ont dit parlant de la doctrine de Iansenius sur le sujet du libre-arbitre; ils n'ont jamais pensé à dire que ce Prelat enseigne, que les mouuemens indeliberez de la concupiscence sont libres & dignes de peine: ils sçauent tres-bien qu'il dit expressement le contraire: mais ils ont dit seulement, que selon les principes de Iansenius, on pourroit soûtenir, que les mouuemens indeliberez ont la liberté suffisante pour le merite & le demerite; ce que l'on peut defendre, sans attribuer à Iansenius le premier sens de la troisiéme Proposition.

XVI.

Voicy le plus grand effort des Iansenistes, & la raison la plus considerable qu'ils employent, pour monstrer, que tous les Theologiens ne s'accordent point, touchant le sens de Iansenius sur les cinq Propositions.

Il est impossible, disent-ils, que les Theologiens des deux partis soient d'accord du vray & legitime sens de Iansenius sur les cinq Propositions, *si ce sens est vne chose si inconnuë, que lors qu'il s'agit de l'expliquer, on ne trouue pas trois Theologiens qui s'accordent ensemble.*

Or il est constant qu'on n'en trouue pas trois qui s'accordent ensemble: Les Iesuistes disent que c'est vne chose, Les Professeurs de Sorbonne vne autre: Quelques Dominicains vne autre; Quel- Lettre d'vn Theologien a



n Euéque ques *Prestres de l'Oratoire vn autre ; chaque Theologien pretend*
e l'As- *auoir droit d'en produire de nouueaux à sa phantaisie ; chacun*
blée ge- *y est tousiours bien receu ; il y a des sens de Iansenius de diffe-*
erale du *rens âges, & de differentes dates.* Le P. Annat attribüe vn sens à
Clergé de Iansenius sur la seconde Proposition, Mr. Chamillard vn autre, &
Frác l'an le P. Amelotte deux autres differens des deux premiers.
1661. pag.
1.

Il est donc manifeste que les Theologiens ne sont nullement d'accord au sujet de Iansenius.

Qui ne diroit à considerer l'apparence de cette raison, que l'Augustin de Iansenius est vn enigme si obscur, & si mal-aisé à deuiner, qu'il n'y a que le seul Iansenius, qui n'est plus au monde, & peut-estre son fidele Disciple le Sieur Arnaud, qui soient assez éclairez pour en comprendre le sens & la doctrine ?

Neantmoins si l'on examine auec quelque soin le fonds de cette raison, on reconnoistra sans beaucoup de peine, que c'est vne pure illusion, ou pour mieux dire, vn artifice des Iansenistes, qui font parade de cette obscurité pretendüe du Liure de Iansenius, pour nous dérober la connoissance des erreurs que l'Eglise y a trouuées & condamnées.

Et afin de dissiper ces tenebres à la faueur de la lumiere que nous pouuons receuoir de ceux-là mesme, qui les ont recherchées pour se couurir : Ie demanderois volontiers à l'autheur de ce beau raisonnement, s'il veut bien mettre au nombre des Theologiens les deputez qui estoient à Rome au dépens de tout leur parti, pour soûtenir deuant le Pape le sens exposé dans la seconde colomne de leur distinction abregée.

S'il ne les reconnoit point pour Theologiens, il blesse également la Faculté de Theologie de Paris, qui les a receus au nombre de ses Docteurs, & tout le parti Ianseniste, qui les a choisis entre plusieurs, pour aller defendre deuant le Pape le sens des cinq Propositions considerées par raport à la doctrine de Iansenius.

S'il leur fait l'honneur de les reconnoistre pour Theologiens ; il est donc obligé d'auoüer qu'il s'est trompé, quand il a dit, que *le sens de Iansenius est vne chose si inconnüe que lors qu'il s'agist de l'expliquer, il ne se trouue pas trois Theologiens qui s'accordent ensemble :* estant constant que les cinq deputez Iansenistes, qui sont

tous Theologiens, ont toufiours esté d'accord, que le sens exposé dans la premiere colomne de leur distinction abregée, n'estoit pas le vray sens de Iansenius, & que le sens de la seconde colomne estoit le sens propre & naturel des cinq Propositions, quand on les considere par rapport à la doctrine de Iansenius.

Ce mesme Autheur me permettra bien de passer plus auant, & de luy demander quel jugement il fait des Sieurs Arnaud, Barcos, Girard, Herman, Guillabert & Tristan, qui passent aujourd'huy pour les plus fortes colomnes du Iansenisme. I'ose me persuader qu'il a tant de respect pour ces Messieurs, qu'il ne refusera pas de leur donner la qualité de Theologien, qu'il se donne à soy-mesme dans sa lettre à vn Euéque de l'Assemblée generale du Clergé.

Cependant il n'ignore pas que ces Docteurs non seulement n'ont jamais des-avoüé le sentiment de leurs cinq Deputez touchant le sens de Iansenius; mais ils ont méme declaré dans l'eclaircissement qu'ils publierent peu de temps apres la condamnation des cinq Propositions, que le sens exposé dans la premiere colomne de la distinction abregée estoit vn sens estranger, que les cinq Propositions n'ont point, quand on les considere par rapport à la doctrine de Iansenius; & que le sens rapporté dans la seconde colomne du méme écrit estoit leur sens propre & naturel, si on les considere par rapport à la doctrine du mesme Autheur.

Comment donc peut-il dire sans mensonge que *le sens de Iansenius est vne chose si inconnüe, que lors qu'il s'agit de l'expliquer, on ne trouue pas trois Theologiens qui s'accordent ensemble?* puis qu'il est certain que tous les Theologiens Iansenistes, qui sont au moins dix ou douze, en sont demeurez d'accord il y a treize ans.

XVII.

Peut-estre que l'Autheur de cette Lettre ne parle que des Theologiens Catholiques, & qu'il est dans ce sentiment, qu'encore que le sens de Iansenius sur les cinq Propositions soit tres connu des Theologiens de son parti, il est neantmoins si inconnu à leurs aduersaires, c'est à dire, *aux Iesuistes, aux Professeurs de Sorbonne, aux PP. Dominicains, & aux Prestres de l'Oratoire*, que lors qu'il s'agit de l'expliquer, on n'en trouue pas trois, qui s'accordent ensemble.



Mais si ces Theologiens ne s'accordent point ensemble touchant le sens de Iansenius, il faut qu'il y ait entr'eux quelque dispute, & quelque contestation sur ce sujet : Il est donc question de sçauoir en quoy consiste leur different ? Est-ce que les vns estiment que le sens exposé dans la premiere colomne de la distinction abregée, est le vray sens de Iansenius, & que les autres jugēt tout le contraire ? mais il est si peu vray qu'ils contestent ensemble touchant ce point, qu'on ne sçauroit nōmer vn seul de ces Theologiens qui n'accorde bien volontiers aux Iansenistes que ce premier sens n'est point de Iansenius, & qu'il n'a nul rapport à sa doctrine.

Est-ce que les Theologiens Catholiques sont partagez au sujet du sens de la seconde colomne, qui passe dans la pensée des Iansenistes pour le vray sens de Iansenius? Mais on defie cét autheur de trouuer vn Theologien Catholique, qui ait dit que le second sens n'est pas le sens de Iansenius, ou qui luy ait attribué vne doctrine contraire.

Quelle est donc cette contestation entre les Theologiens Catholiques touchant le sens de Iansenius ? ou sont ces sens de differens âges, de differentes dates ? Tous les Theologiens Iansenistes se sont accordez il y a 12. ans à dire que le sens de la 1. Colomne de la distinction abregée, n'est pas le sens de Iansenius; & que le sens de la seconde colomne luy appartient ; il n'est point de Theologien Catholique qui ne conuienne auec eux sur ces deux poincts : Et comment est-il possible qu'apres vn consentement si general des Theologiens des deux partis, au sujet du sens de Iansenius, vn Escriuain Ianseniste ait le courage de soustenir dans vn écrit public qu'il a dressé à vn Euesque, *que ce sens est vne chose si inconnüe, que lors qu'il s'agit de l'expliquer, on ne trouue pas trois Theologiens, qui s'accordent ensemble.*

XVIII.

Mais quoy, dira sans doute cét inconnu, n'est-il pas vray que le P. Annat expliquant la seconde Proposition condamnée, attribüe vn sens à Iansenius, Mr Chamillard vn autre, & le P. Amelotte deux autres tous differens ? Non il n'est point vray, & ie ne veux point d'autre preuue que cét exemple, pour le conuaincre, & pour luy faire voir que les Theologiens Catholiques & Iansenistes

ont esté d'accord iusqu'à maintenant, & le seront tousiours touchant le sens de Iansenius, pourueu que les Iansenistes persistent à soustenir que le sens de ce Prelat est celuy-là mesme qu'ils ont exposé dans la seconde Colomne de leur distinction abregée.

Il est donc question de sçauoir quel est le sens de Iansenius sur cette Proposition, *Dans l'estat de la nature corrompüe, on ne resiste iamais à la grace interieure.* Les cinq deputez Iansenistes répondent au nom de tout le parti, que le sens de cette Proposition considerée par rapport à la doctrine de Iansenius, est, que *la grace interieure de Iesus-Christ n'est iamais frustrée de l'effet, pour lequel Dieu la donne.* Le P. Annat soustient que le sens de Iansenius sur la mesme Proposition, est que *la grace interieure de Iesus-Christ n'est jamais frustrée de l'effet, dont elle est capable, & pour lequel Dieu la donne.* Et Monsieur Chamillard Professeur de Sorbonne pretend que le sens de Iansenius est, *que la grace interieure de Iesus-Christ a tousiours l'effet, que Dieu veut qu'elle ait.*

Ie demande maintenãt à cét inconnu, qui se vante dans sa Lettre, *qu'il luy seroit aisé de faire vne longue histoire de tous les sens differens, que diuers Theologiens produisent sur chacune des Propositions*, quelle est la difference qu'il trouue entre ces trois sens? Les deputez Iansenistes disent que le sens de Iansenius est, *que la grace de Iesus-Christ a tousiours l'effet pour lequel Dieu la donne*: le P. Annat attribüe à Iansenius le mesme sens, & Mr Chamillard ne s'en éloigne point; & où est donc cette difference pretendüe, qui l'oblige de s'adresser à vn Euesque de l'Assemblée generale du Clergé de France, pour le conjurer au nom de tout le parti, de faire en sorte, qu'il plaise à Nosseigneurs de l'Assemblée de declarer quel est le sens de Iansenius, qui a esté condamné par le S. Siege dans les cinq propositions?

Croit-il bien que le P. Annat donne à Iansenius vn sens different de celuy que les Iansenistes luy attribuent sur la seconde Proposition; parce qu'il ne s'est pas contenté de dire auec eux, que selon Iansenius, *la grace de Iesus-Christ n'est iamais frustrée de l'effet, pour lequel Dieu la donne*, & qu'il a adiousté ces paroles, *& duquel elle est capable.*

Mais ne voit-il point que s'il estoit dans vn sentiment si peu rai-



ſonnable, il ne ſeroit pas digne du nom de Theologien qu'il ſe donne, puis qu'il n'eſt pas iuſqu'au moindre Eſcolier de Theologie, qui ne ſçache, que Dieu ne nous donne iamais aucune grace, laquelle ne ſoit capable d'operer en nous l'effet, pour lequel il nous la donne. Et il eſt certain que ſi la grace, ou l'inſpiration que ie reçois, n'eſt pas capable d'operer dans mon cœur vn acte de charité, il s'enſuit que Dieu ſe mocque de moy, s'il me la donne afin que i'exerce cét acte de charité, puis qu'il ſçait bien qu'auec cette grace ie ſuis incapable de le produire.

Peut-eſtre qu'il s'imagine que le P. Annat n'eſt pas du ſentiment des Ianſeniſtes, en ce qu'il pretend que ſelon Ianſenius la grace de Ieſus-Chriſt à touſiours tout l'effet, dont elle eſt capable? Mais le P. Annat ayant declaré ſouuent, qu'il n'entend autre choſe par ces paroles, ſinon que dans la penſée de Ianſenius, la grace de Ieſus-Chriſt a touſiours l'effet, pour lequel elle nous donne le pouuoir prochain, ou des forces veritablement & proprement ſuffiſantes; où il faut que les Ianſeniſtes renoncent à la doctrine de leur Maiſtre, qui employe deux Liures pour monſtrer qu'il n'y a point de grace de Ieſus-Chriſt, qui nous donne le pouuoir prochain, ou des forces proprement ſuffiſantes pour vn effet, qui ne ſoit efficace, c'eſt à dire, qui ne ſoit ſuiuie de cét effet; ou il faut qu'ils demeurent d'accord auec le P. Annat, que ſelon Ianſenius la grace de Ieſus-Chriſt a touſiours l'effet qu'elle eſt capable de produire.

Quant au ſens que Mr. Chamillard donne à la meſme Propoſition, l'Autheur de la Lettre à vn Eueſque de l'Aſſemblée generale du Clergé de France, n'entend pas la Grammaire ny le langage commun des hommes, s'il eſt dans cette perſuaſion, que lors que ce Profeſſeur de Sorbonne dit que le ſens de la ſeconde Propoſition eſt, que *la grace de Ieſus-Chriſt a touſiours l'effet que Dieu veut qu'elle ait*, il entend vne choſe differente de ce que les Ianſeniſtes entendent, quand ils diſent que ſelon Ianſenius, *la grace de Ieſus-Chriſt a touſiours l'effet pour lequel Dieu la donne*; puis qu'il eſt manifeſte que dans le langage commun des hommes, ces deux propoſitions ont vn méme ſens, & ſignifient la méme choſe.

Ie ne dis rien du ſens que le P. Amelotte a donné dans ſon écrit à la méme Propoſition, parce que ie ne l'ay point leu, & que l'Autheur de la Lettre à vn Eueſque, ne rapporte point ce ſens, s'arreſtant ſeulement à chicaner ſur quelques paroles de ce Pere, qu'il interprete à ſa phantaiſie ; mais s'il m'eſt permis de iuger de ce que le P. Amelotte a écrit ſur ce ſujet, par l'eſtime que l'on fait de ſa ſuffiſance, ie ſuis perſuadé qu'il n'attribüe à Ianſenius que cette fauſſe maxime qu'on peut lire en cent endroits de ſon Auguſtin, *Qu'il n'y a point de grace de Ieſus-Chriſt qui nous donne le pouuoir prochain, & vrayement ſuffiſant pour produire vne action de pieté, qui ne ſoit touſiours ſuiuie de cette action.*

Toutes ces choſes font connoiſtre aux moins éclairez que c'eſt en vain que les diſciples de Ianſenius ont recours à vn double ſens, pour éluder par cét artifice les cenſures de l'Egliſe, & mettre à couuert la doctrine de leur Maiſtre. Car puiſque d'vne part il n'y a point d'homme de bon ſens qui n'auoüe que lors que les Papes & les Eueſques ont condamné les cinq Propoſitions au ſens de Ianſenius, ils ont pris pour ſens de Ianſenius, celuy qui paſſe pour le vray & legitime ſens de ce Prelat, ſelon le ſentiment general de ceux qui ont leu & examiné ſon Auguſtin : Et que i'ay fait voir de l'autre que tous les Theologiens qui ont leu & examiné l'Auguſtin de Ianſenius, reconnoiſſent pour le vray & legitime ſens de Ianſenius, celuy que ſes Diſciples luy attribuent dans la ſeconde Colomne de leur diſtinction abregée : On peut conclurre euidamment que la condamnation de l'Egliſe tombe ſur le ſens que les Ianſeniſtes attribuent à leur Maiſtre, & qu'ils ont touſiours defendu comme vn ſens tres Catholique.

XIX.

Si cette raiſon que ie viens d'expoſer, n'eſt pas ſuffiſante pour vaincre l'obſtination des diſciples de Ianſenius, ie ſuis content de leur en propoſer vne ſeconde ; & bien que ie n'oſe pas me promettre qu'elle doiue faire quelque impreſſion ſur leur eſprit : i'eſpere neantmoins qu'elle pourra ſeruir pour donner vn plus grand éclairciſſement à la verité. Seconde raiſon.

Tout le monde demeure d'accord que les cinq Propoſitions tirées de l'Auguſtin de Ianſenius, ont eſté condamnées par le S.



Siege dans le ſens propre, legitime, & naturel, qui eſt enfermé dans les termes, dont elles ſont compoſées : les Ianſeniſtes conuiennent auec les Catholiques touchant ce poinct, & declarent expreſſement dans vn écrit qu'ils publierent quelque temps apres la condamnation de ces Propoſitions, *qu'elles ont eſté condamnées dans le ſens propre legitime, & naturel, qui eſt enfermé dans leurs termes ; & que lors qu'on condamne abſolument vne Propoſition, elle doit eſtre tenüe pour condamnée dans ſon ſens propre.*

Eclairciſſemét ſur quelques objectiós, l'an 1654. pag. 7.

Cependant il eſt certain que le ſens expoſé dans la premiere colomne de la diſtinction abregée, n'eſt pas le ſens propre legitime, & naturel, qui eſt enfermé dans les termes dans leſquels ces Propoſitiós ſont cóceües, & qu'au contraire leur vray & legitime ſens eſt celuy qui eſt expliqué dans la 2. Colomne du méme écrit.

Il eſt donc conſtant que le ſens precis & determiné, que le S. Siege a condamné dans les cinq Propoſitions, eſt le ſens que les Ianſeniſtes leur donnent dans la ſeconde colomne de leur diſtinction, & qu'ils defendent comme vn ſens tres-Catholique.

On ſçait bien que les Ianſeniſtes ne veulent pas accorder que le ſens de la ſeconde colomne ſoit le ſens propre & naturel des Propoſitions condamnées ; mais on ſçait auſſi qu'ils ne le ſçauroient nier, ſans deſ-auoüer en meſme temps ce que leurs deputez ont ſoûtenu deuant le Pape dans la diſtinction abregée. Car ces cinq Docteurs parlant dans cét écrit du ſens de la premiere Colomne, repreſentent au Pape Innocent X. & aux Cardinaux, que *c'eſt vn ſens eſtranger qu'on pourroit donner malicieuſement à ces Propoſitions, qu'elles n'ont pas neantmoins, quand on les prend, comme elles doiuent eſtre priſes.* Et lors qu'ils parlent du ſens de la ſeconde Colomne, ils l'appellent, *le vray & legitime ſens* des cinq Propoſitions.

Or qui ne voit *qu'vn ſens eſtranger* ne ſçauroit paſſer pour *le ſens naturel* d'vne propoſition ; Qu'vn ſens *qu'on luy pourroit donner malicieuſement*, n'eſt pas *ſon ſens legitime* ; Qu'vn ſens *qu'elle n'a pas quand on la prend comme elle doit eſtre priſe*, ne peut eſtre *le ſens propre qui eſt enfermé dans les termes, dans leſquels elle eſt conceüe* ? Qui ne voit au contraire que *le vray & legitime ſens* d'vne propoſition, eſt *le ſens propre & naturel* de la méme propoſition ? Il eſt donc manifeſte que dans le ſentiment des cinq deputez Ianſeniſtes, le ſens propre, naturel, & legitime des cinq Propoſitions, eſt le

sens de la seconde Colomne, qu'ils ont defendu comme Catholique.

XX.

Il est vray que les Iansenistes, qui ne s'accordent pas toûjours auec eux-mémes, ont changé de langage depuis la condamnation des cinq Propositions; Et nous trouuons dans leurs derniers écrits, qu'ils appellent *le sens propre, legitime, & naturel* de ces Propositions, celuy-là méme qu'ils appelloient auant la condamnation, *vn sens estranger, qu'on peut donner malicieusement à ces Propositions, qu'elles n'ont pas neantmoins, quand on les prend, comme elles doiuent estre prises.*

Il est vray aussi, que pour ne pas desauoüer ouuertement leurs deputez, ils ont dit que les cinq Propositions pouuoient estre considerées en deux manieres, *ou selon les termes dans lesquels elles sont conceües, ou par raport à la doctrine de Iansenius. Si on les considere selon les termes dans lesquels elles ont esté presentées au Pape: Il est certain*, disent-ils, *que leur sens propre, legitime, & naturel est celuy de la premiere Colomne, & non celuy de la seconde. Et au contraire, si on les considere par rappott à la doctrine de Iansenius, leur sens propre & legitime, est le sens de la seconde Colomne, & non celuy de la premiere.* Et c'est en cette sorte qu'ils pretendent que leurs deputez ont consideré les cinq Propositions; quand ils ont dit, que le premier sens, *estoit vn sens estranger*, & que le second sens estoit *le vray & legitime sens* de ces Propositions. Eclaircissement pag. 7.

Mais bien que le Sieur de S. Amour semble approuuer dans son Iournal cette vaine distinction que ses amis ont inuentée, pour sortir du mauuais pas dans lequel ils se voyoient engagez: Il n'a peu neantmoins si bien cacher son sentiment, qu'il ne nous ait laissé dans ce Iournal assez de lumiere pour connoistre, que luy & ses compagnons auoient dessein de persuader au Pape, & aux Cardinaux, que le sens propre, legitime, & naturel des cinq Propositions considerées selon leurs termes, n'estoit pas le sens de la premiere Colomne, mais celuy de la seconde.

Et pour commencer par S. Amour, il est certain que lors qu'en presence du Pape & de tout le Consistoire des Cardinaux il soutenoit hardiment auec ses Collegues, que le sens propre & naturel des cinq Propositions, n'estoit pas le sens de la premiere Co-



lomne, mais celuy de la seconde ; il ne consideroit nullement ces Propositions par rapport à la doctrine de Iansenius, mais seulement selon leurs termes : puis qu'en ce temps-là il ne sçauoit point quelle estoit la doctrine de Iansenius, n'ayant iamais leu son Liure, ainsi qu'il l'auoit avoüé de bonne foy quelque temps auparauant, estant interrogé sur ce sujet par le Cardinal Barberin.

Quant à ses Collegues, voicy le jugement qu'on en doit faire, s'il en faut croire à ce que S. Amour rapporte dans son Iournal.

Il dit que Mr. de Sainte-Beuue luy auoit écrit, qu'il eut bien souhaité qu'on se fut contenté de mettre pour titre des sens heretiques, *sensus qui malignè affingi potest*, *le sens qu'on leur peut donner malicieusement*, sans adjouster, *quem tamen legitimè sumptæ non habent. Qu'elles n'ont pas neantmoins, quand on les prend, comme elles doiuent estre prises* : parce qu'il luy sembloit, que par ces mots on vouloit dire, que les cinq Propositions *n'auoient pas ce mauuais sens dans leur sens propre & naturel*.

Et apres auoir rapporté ces paroles de Sainte-Beuue, il declare fort bonnement *qu'il auoit fait résoudre ses Collegues* à adjouter ces paroles, c'est à dire à mentir, & à parler contre leur conscience, pour vne raison qui luy paroissoit tres-importante, sçauoir, qu'il falloit *donner autant que cela se pouuoit au Pape & aux Cardinaux l'impression la plus auantageuse qu'il seroit possible, de ces Propositions, afin de mettre plus d'obstacles aux inclinations & engagemens qu'ils pourroient auoir de les condamner.*

Iournal de Saint-Amour pag. 526.

Nous voyons donc par la propre confession de S. Amour, que si luy, & ses Collegues ont dit dans leur distinction abregée, que le sens de la premiere Colomne n'estoit pas le sens propre & naturel des cinq Propositions, mais celuy de la seconde ; ç'a esté *pour donner au Pape & aux Cardinaux l'impression la plus auantageuse qu'il se pourroit des cinq Propositions.* Mais comment pouuoient ils par ces paroles donner au Pape, & aux Cardinaux vne impression tres-avantageuse des cinq Propositions, qu'en leur faisant entendre par cette maniere de s'expliquer, que les cinq Propositions considerées selon les termes, dans lesquels elles sont conceües n'ayant pas le premier sens que tout le monde condamnoit comme heretique, mais le second, qu'ils soustenoient comme vn sens tres-

Catholique, ne pouuoient estre condamnées d'heresie absolument & sans restriction?

C'est pourquoy si ces Deputez parloient alors contre leur propre conscience, & auec vn dessein premedité de surprendre le Pape, & les Cardinaux par des paroles trompeuses, qui signifioient toute autre chose que ce qu'ils auoient dans la pensée; il s'ensuit qu'ils auoient dessein d'empécher par vne honteuse fourberie que l'erreur ne fut connüe, & condamnée par l'Eglise: mais s'ils croyoient dire la verité, il faut conclurre qu'au jugement des cinq Deputez Iansenistes le sens propre, naturel, & legitime des cinq Propositions considerées en elles-mémes, n'est pas le sens de la premiere Colomne, mais celuy de la seconde.

XXI.

Quand les Iansenistes feroient quelque difficulté d'auoüer vne verité, que leurs Deputez ont exposée au Pape dans vn écrit signé de leur main, on les pourroit obliger de la reconnoistre par l'euidence de la raison.

Et il est certain qu'il n'y a point d'homme si peu intelligent, qui ne sçache, que le sens propre & naturel d'vne proposition, est celuy qu'elle enferme, sans qu'on fasse violence aux paroles, & les prenant selon leur signification naturelle, & selon qu'elles sont prises ordinairement dans le langage des hommes; les Iansenistes en demeurent d'accord, & reçoiuent cette maxime dans leur *Eclaircissement sur quelques nouuelles Objections*. Mais comment pag. 1
peuuent-ils dire apres cét aueu si solennel, que le sens de la seconde Colomne n'est pas le sens propre & naturel des cinq Propositions, mais celuy de la premiere; puis qu'il est manifeste qu'elles n'ont pas le sens de la premiere, mais celuy de la seconde, quand on ne fait point de violence aux termes dans lesquels elles sont conceües, & qu'on les prend selon leur signification naturelle, & selon qu'ils sont pris dans le langage commun des hommes?

En bonne foy, Messieurs les Iansenistes, auez-vous vne si haute idée de vostre suffisance, & si peu d'opinion de ceux, pour lesquels vous escriuez, que vous osiez esperer de leur persuader que la signification naturelle de ces paroles, *Quelques Commandemens de Dieu sont impossibles aux hommes iustes, qui veulent, & qui s'efforcent de les garder, selon les forces qu'ils ont*, est celle-cy. *Il n'y a*

Le sens de la premiere colomne sur la 1. Proposition.

I



point de Iuste qui puisse accomplir en cette vie vn seul Commandement de Dieu sans pecher, quelque volonté qu'il ait, & quelques efforts qu'il fasse; mesme ayant en soy toutes les forces, que luy donne la grace la plus grande, & la plus efficace.

Le sens de la premiere colomne sur la seconde Proposition.

Croyez-vous que vous leur persuaderez, que sans faire violence à ces paroles, *Dans l'estat de la nature corrompüe on ne resiste iamais à la grace interieure,* On peut leur donner ce sens, *Dans l'estat de la nature corrompüe à l'égard de la grace de Iesus Christ, la volonté de l'homme est purement passiue, & ne fait rien du tout, comme vne chose inanimée.*

Croyez-vous que vous leur persuaderez que dans le langage ordinaire des hommes, quand on dit, que *la Liberté qui nous exempte de la contrainte suffit pour meriter, & demeriter*, on entend, *qu'on peut meriter & demeriter, par les mouuemens indeliberez de l'ame, qui precedent l'exercice de la raison*; quoy que tout le monde demeure d'accord, que l'exercice de la raison est enfermé dans le mot de Liberté?

Le sens de la 1. colomne sur la 3. Proposition.

Croyez-vous que vous leur persuaderez que sans forcer la signification naturelle de ces paroles, *les Semipelagiens estoient heretiques, en ce qu'ils pretendoient que la grace de Iesus-Christ estoit telle, qu'il estoit au pouuoir de la volonté de luy resister, ou de la suiure:* On les peut prendre en ce sens, *les Semipelagiens estoient heretiques, en ce qu'ils nioient que la grace preuenante de Iesus-Christ fust telle, que le Franc-arbitre ne luy sçauroit resister encore qu'il le voulust.*

Le sens de la 1. Colomne sur la 4. Proposition.

Croyez-vous que vous leur persuaderez que ces paroles, *Iesus-Christ est mort seulement pour le salut des Predestinez*, estant prises selon le langage commun des hommes, signifient, *qu'il n'y a que les seuls predestinez qui reçoiuent la veritable Foy, & la Iustice, par le merite de la mort de Iesus-Christ.*

Le sens de la 1. Colomne sur la 5. Proposition

Ne vous abusez point, Messieurs, & ne vous trompez pas vous mesme par vn aueuglement volontaire: le sens que ie viens de rapporter, & que vous auez exposé dans la premiere Colomne de vostre distinction abregée, a si peu de rapport à la signification naturelle des termes, dans lesquels les cinq Propositions sont conceües, que vous persuaderiez aussi bien à vn homme de bon sens,

que la neige eſt noire, & qu'il eſt nuiƈt en plein midy; que vous luy feriez croire que le ſens de la premiere Colomne de voſtre écrit, eſt le ſens propre, naturel, & legitime des Propoſitions condamnées.

XXII.

Mais s'il eſt queſtion de marquer preciſement le ſens des cinq Propoſitions, ſans qu'on faſſe violence aux paroles, & les prenant ſelon leur ſignification naturelle, on ne peut douter qu'on ne leur doiue donner le ſens ſouſtenu comme Catholique dans la ſeconde colomne de la diſtinction abregée.

Et en effet, quand on dit dans la premiere Propoſition, *Quelques Commandemens de Dieu ſont impoſſibles aux hommes iuſtes, qui veulent & qui s'efforcent de les garder ſelon les forces qu'ils ont en eux*: on ne croira jamais que dans le langage commun des hommes, ces paroles comprennent tous les Commandemens de Dieu, puiſque la Propoſition dit ſeulement, *Quelques Commandemens de Dieu*. On ne dira pas non plus qu'elles comprennent *tous les Iuſtes, quelque volonté qu'ils ayent de faire ce que Dieu leur commande*; parce que s'ils auoient vne volonté forte & efficace d'accomplir les Commandemens que Dieu leur fait, il eſt ſans doute que ces Commandemens ne leur ſeroient pas impoſſibles; puiſque ſelon S. Auguſtin, c'eſt les accomplir effeƈtiuement, que d'auoir vne volonté forte, & efficace de les garder. *Ipſum velle, iam facere eſt*. Mais on doit entendre ces paroles des Iuſtes qui ne font pas le bien que Dieu leur commande, & qui ont neantmoins quelque foible deſir de le faire, autant que la foibleſſe des forces qu'ils ont en eux le peut permettre.

Et quand on adjouſte, *que la grace qui rend ces Commandemens poſſibles, leur manque*, Il eſt viſible qu'on ne pretend pas dire qu'ils manquent de la grace, qui les rend poſſibles d'vne poſſibilité éloignée, & imparfaite; puis qu'eſtant hommes fideles, & iuſtes, outre la poſſibilité éloignée que le Libre arbitre leur donne, ils en ont encore vne plus prochaine, qui leur eſt communiquée par l'habitude de la Foy, & de la Charité; mais on veut dire qu'ils manquent de cette grace aƈtuelle & interieure, qui donne le pouuoir prochain & accomply, pour faire le bien que Dieu cōmande.



qui nous est donnée par les merites de Iesus-Christ, n'est iamais frustrée de l'effet, pour lequel Dieu la donne, ou pour lequel elle nous donne des forces suffisantes, & vn pouuoir prochain & accomply.

Quand on dit dans la troisiéme Proposition, que *pour meriter & demeriter dans l'estat de la nature corrompüe, il suffit que l'homme ait vne Liberté qui le déliure de la violence, & de la contrainte*; On ne pretend pas dire qu'il suffit de faire vne action sans violence, & sans contrainte, afin qu'elle soit Libre, & digne de peine ou de recompense; parce que tout le monde demeure d'accord, qu'afin qu'vne action soit vrayement Libre, il faut de plus qu'on la fasse auec vne pleine deliberation, & auec connoissance de cause; mais le vray sens de cette proposition est, *qu'afin qu'vne action soit libre de la Liberté requise pour le merite & le demerite, il suffit qu'on la fasse auec vne pleine deliberation, ou auec la direction de la raison, & sans violence ny contrainte.* Le sens naturel de la 3. Proposition.

4. Quand on dit dans la quatriéme Proposition, *les Semipelagiens estoient heretiques, en ce qu'ils pretendoient que la grace preuenante de Iesus Christ estoit telle, qu'il estoit au pouuoir de la volonté de l'homme de luy resister, ou de luy obeir*; Il est manifeste que le sens propre & naturel de cette Proposition, sans qu'on fasse nulle violence aux paroles, est, que *les Semipelagiens estoient heretiques, en ce qu'ils vouloient que la grace preuenante de Iesus Christ fut telle, qu'il dependist de la volonté de l'homme de luy obeïr, ou de la rejetter, comme il luy plaisoit.* Le sens naturel de la 4. Proposition.

5. Quand on dit dans la cinquiéme Proposition, que *Iesus-Christ est mort seulement pour le salut des Predestinez*, on ne peut douter que le sens propre & naturel de ces paroles, si on les prend dans leur signification naturelle, ne soit que *Iesus Christ n'est point mort pour le salut eternel d'aucun qui ne soit du nombre des Predestinez*, & par consequent, *que Iesus-Christ n'est point mort pour obtenir à aucun de ceux qui se perdent, les graces suffisantes pour faire son salut.* Le sens naturel de la 5. Proposition.

Ie croy qu'il n'y a point de Theologien, ny d'homme de bon sens, s'il veut bien prendre la peine de considerer auec quelque soin le sens que ie viens de donner aux cinq Propositions condamnées, qui ne demeure d'accord que c'est leur sens naturel & legitime; puisque ce sens leur appartient, sans faire violence aux

K



termes dans lesquels elles sont conceuës : Et parce que les Ianse-nistes ne sçauroient nier que ce sens ne soit tout à fait le mesme que celuy qu'ils ont donné à ces Propositions dans la seconde Colomne de leur distinction, & qu'ils ont defendu constamment comme vn sens tres-Catholique ; n'est-il pas euidant qu'ils sont obligez de reconnoistre, que le sens qu'ils ont exposé dans la seconde Colomne de leur distinction, est le sens propre, naturel, & legitime des cinq Propositions, considerées selon la signification naturelle des paroles, desquelles elles sont composées ; & ainsi que c'est effectiuement ce sens, & non celuy de la premiere Colomne, qui a esté condamné par le S. Siege dans les cinq Propositions.

XXIII.

raison. Mais quand les Iansenistes persisteroient tousiours dans leur obstination, & qu'ils refuseroient de donner les mains à cette raison ; il me seroit aisé de les conuaincre par vn troisiéme raisonnement, pris de ce qu'ils ont auancé dans la Preface de leur distinction abregée.

Ceux qui ont leu la Preface de cét écrit, ont peu remarquer, qu'il y a deux choses considerables, que les cinq deputez Iansenistes se creurent obligez de representer au Pape, auant qu'il declarat son sentiment sur le sujet des cinq Propositions.

La premiere, que les Euesques de France demandoient à sa Sainteté, qu'il luy pleut donner vne decision expresse seulement sur les choses, qui estoient en contestation entre leurs aduersaires & eux, *& non pas sur les choses, à l'égard desquelles il n'y auoit nulle dispute, nulle question, nulle difficulté.*

La seconde, qu'il estoit certain que la contestation qui estoit dans l'Eglise sur le sujet des cinq Propositions, n'estoit pas à l'égard du sens contenu dans la premiere Colomne de leur distinction abregée : parce que c'estoit vn sens estranger, que tout le monde rejettoit comme Caluiniste, Lutherien, & heretique ; mais à l'égard du sens de la seconde Colomne ; parce que c'estoit le sens legitime de ces Propositions, & qu'ils le defendoient comme vn sens tres Catholique ; & ainsi que c'estoit de ces Propositions prises en ce sens, qu'ils attendoient vn jugement clair & decisif.

Ces deux choses estant presupposées, il n'y a rien au monde de plus facile que de monstrer, que le Pape Innocent X. n'a point condamné d'autre sens dans les cinq Propositions, que celuy que les Iansenistes leur ont donné dans la seconde Colomne de leur distinction. Car puisque par l'aveu mesme des Iansenistes, il est constant que le Pape estoit prié d'vne part par les Euesques de France de donner vne decision expresse seulement sur les choses, qui estoient en contestation; & qu'il estoit bien informé d'vne autre du sujet, qui causoit du trouble dans l'Eglise, & qui partageoit les esprits des fideles : Il faudroit n'estre point raisonnable, pour oser soûtenir, que par sa decision il n'a pas touché aux choses sur lesquelles on contestoit dans l'Eglise, & qu'il a prononcé seulement sur vn sujet, à l'égard duquel il n'y auoit *nulle dispute, nulle question, nulle difficulté.*

Et il est certain que si le Pape auoit porté vn jugement si contraire à la raison, & aux Loix de l'equité, il seroit tombé dans cét égarement ou par ignorance, ou par malice : de vouloir soustenir qu'il l'a fait par malice, & auec vn dessein premedité de se mocquer par sa decision des Euesques de France, du Roy tres Chrestien, & de toute l'Eglise ; c'est vne calomnie si horrible, qu'elle ne sçauroit sortir que de la bouche d'vn Demon : & quand les Iansenistes seroient assez temeraires pour la debiter, ils ne sçauroient trouuer des personnes dans l'Eglise assez simples, pour adjouster foy à leurs paroles.

De pretendre qu'il a manqué par surprise, ou par ignorance, s'estant persuadé que le sens de la premiere colomne estoit le veritable sujet qui estoit en dispute parmy les Docteurs, c'est vne insigne fausseté, que les Iansenistes méme détruisent dans leur distinction abregée ; car le Pape ne pouuoit pas ignorer quel estoit le veritable sujet qui estoit en contestation; puisque les cinq deputez Iansenistes le luy auoient declaré en presence des Cardinaux douze jours auant la condamnation des cinq Propositions.

Il est donc certain & indubitable que le jugement du Pape doit tomber seulement sur les points contestez entre les Theologiens, & non pas sur les choses, à l'égard desquelles il n'y auoit nulle dispute, nulle question, nulle difficulté.

Cependant si l'on consulte les Iansenistes, & si l'on prend la peine d'examiner la preface de leur distinction abregée, on trouuera que la contestation qui estoit dans l'Eglise sur le sujet des cinq Propositions, n'estoit pas à l'égard du sens exposé dans la premiere colomne, mais seulement à l'égard du sens de la seconde colomne, les vns le soustenant comme Catholique, & les autres le rejettant comme heretique.

Que peut-on conclure apres vne declaration si publique & si solemnelle, sinon que les Iansenistes, s'ils ne veulent fermer les yeux aux veritez les plus éclatantes, sont obligez de reconnoistre, que la condamnation du Pape contre les cinq Propositions, ne touche point au sens de la premiere colomne, & qu'elle tombe sur le sens de la seconde, qui a tousiours passé dans leur esprit pour vn sens tres Catholique.

Il n'est pas necessaire d'alleguer de nouuelles raisons, pour establir cette verité, celles qu'on a rapportées estant assez puissantes, pour conuaincre vn esprit bien fait, qui iuge des choses sans passion.

XXV.

Cependant on prie Mr. Arnaud & ses amis de vouloir consulter leur conscience, & considerer sans passion, & sans preoccupation d'esprit, si les Propositions suiuantes ne sont pas vrayes.

1. S'il n'est pas vray que le sens de la premiere Colomne de la distinction abregée, n'est point le sens de Iansenius sur les cinq Propositions, & qu'il n'y a que les Theologiens de leur party, qui ayent donné ce sens à ces Propositions, leurs Aduersaires ne les ayant iamais expliquées en ce sens, & ne l'ayant iamais attribué à Iansenius?

2. S'il n'est pas vray que ce mesme sens a si peu de rapport à la signification naturelle des paroles desquelles les cinq Propositions sont composées, qu'il n'y a point d'homme de bon sens, qui n'auoüe, s'il veut parler sincerement, que ce n'est pas le sens propre, naturel & legitime de ces Propositions, quand on les considere selon les termes dans lesquels elles sont conceües?

3. S'il n'est pas vray que le sens qu'ils ont expliqué dans la seconde Colomne de la mesme distinction, est le vray & legitime sens des cinq Propositions, quand on les considere par rapport à la doctrine

doctrine de Iansenius; & s'il n'est pas vray aussi qu'il n'y a point de Theologien Catholique, qui ne s'accorde auec eux touchant ce poinct, & qui n'auoüe que c'est le sens legitime de Iansenius.

4. S'il n'est pas vray que ce méme sens n'est pas seulement le sens legitime des cinq Propositions considerées par rapport à la doctrine de Iansenius; mais aussi, que c'est leur sens propre & naturel, quand on les prend, selon qu'elles sont prises dans le langage commun des hommes.

5. S'il n'est pas vray qu'à l'égard du sens de la premiere Colomne, il n'y a iamais eu de question, ny de difficulté dans l'Eglise, tous les Theologiens ayant tousiours condamné ce sens comme impie, & heretique; & que l'vnique sujet de la contestation qui a partagé les esprits, touchant les cinq Propositions, est le sens de la seconde Colomne, les vns le soustenant, comme vn sens tres Catholique, & les autres le rejettant comme vn sens heretique?

Si ces Messieurs demeurent d'accord de toutes ces veritez, & s'ils les reçoiuent comme des maximes que l'on a puisées dans leurs principes; voicy les consequences qu'on en tire, & qui feront voir (comme on espere) à toutes les personnes equitables, que ce n'est point en effet & dans la verité, mais seulement à l'exterieur, & en apparence que les Iansenistes se soûmettent à la decision de l'Eglise touchant le droict.

I. CONCLVSION.

Que les Papes Innocent X. & Alexandre VII. n'ont point condamné sous le nom de sens de Iansenius, le sens exposé dans la premiere Colomne de la distinction abregée.

S'il est vray, qu'il n'y a iamais eu de contestation entre les Theologiens touchant le sens de la premiere Colomne; s'il est vray aussi que personne n'attribüe ce sens à Iansenius, & qu'il n'a nul rapport à sa doctrine: Et s'il est vray de plus, que ce n'est pas le sens propre & naturel des cinq Propositions, quand on les prend selon la signification des termes, dans lesquels elles sont conceües; il s'ensuit euidemment que les Papes Innocent X. & Alexandre VII. n'ont point pretendu condamner ce sens dans les cinq Propositions, quand ils les ont condamnées au sens de Iansenius.

On a fait voir par l'aueu méme des Iansenistes, que le sujet qui



a partagé les Theologiens touchant les cinq Propositions, n'est pas le sens de la premiere Colomne ; & on a monstré tres-clairement que ce n'est pas le sens propre de ces Propositions, soit qu'on les considere dans le sens naturel qui est enfermé dans les termes dont elles sont composées, soit qu'on les considere par rapport à la doctrine que Iansenius expose dans son Augustin.

Il est donc manifeste que les Papes Innocent X. & Alexandre VII. n'ont pas eu dessein de condamner dans les cinq Propositions le sens de la premiere Colomne, quand ils les ont condamnées au sens de Iansenius.

2. Conclusion.

II. CONCLVSION.

Que ces deux Papes ont effectiuement condamné sous le nom de sens de Iansenius, le sens contenu dans la seconde Colomne de la mesme distinction.

Preuue de cette Conclusion.

Ou les Iansenistes pretendent que ces Papes ont prononcé sur le sens des cinq Propositions, qui estoit en contestation parmy les Theologiens, ou ils veulent qu'ils ayent condamné dans ces Propositiõs vn sens sur lequel il n'y auoit nulle dispute, nulle question, nulle difficulté : De pretendre qu'ils ont donné leur jugement sur vn sens, dont il n'estoit pas question, & qu'ils n'ont pas touché au sens, sur lequel on demandoit au S. Siege vn iugement clair & decisif ; c'est vne extrauagance si ridicule, & si mal fondée qu'on auroit de la peine à croire qu'elle peut entrer dans la teste d'vn Ianseniste.

S'ils demeurent d'accord, comme ils ne le sçauroient nier, que ces Papes ont prononcé sur le sens des cinq Propositions, qui estoit en contestation parmy les Theologiens, ils sont donc obligez de reconnoistre qu'ils ont condamné dans les cinq Propositions le sens de la seconde Colomne ; puis qu'ils ont auoüé, que c'est le sens qui estoit contesté parmy les Docteurs, & sur lequel on demandoit au S. Siege vn iugement clair & decisif.

On adjouste que selon la pensée des Iansenistes, le S. Siege a condamné les cinq Propositions dans leur sens propre, naturel & legitime ; C'est pourquoy puis qu'on a fait voir que le sens propre, naturel & legitime de ces Propositions, est le sens de la seconde Colomne ; soit qu'on le considere par rapport à la doctrine de Iansenius, soit qu'on ait égard à la signification naturelle des

termes, dans lesquels elles sont conceües; il s'ensuit que c'est effectiuement ce sens que ces Papes ont censuré, quand ils ont condamné les cinq Propositions au sens de Iansenius.

III. CONCLVSION.

3 Côclusion.

Que le Sieur Arnaud & ses Amis ont tousiours soustenu, & continuent de soustenir comme Catholique, le sens precis & determiné que le S. Siege a condamné comme heretique sous le nom de sens de Iansenius.

Preuue de cette Concl.

Il est constant que ces Messieurs ont soustenu dans leur distinction abregée que le sens de la seconde colomne estoit vn sens très Catholique, & que mesme il appartenoit à la Foy. Il est constant qu'apres la condamnation des cinq Propositions, ils ont defendu ce méme sens dans *l'éclaircissement sur quelques objections*, & qu'ils continuent de le defendre dans leurs écrits, quand ils publient que la doctrine de Iansenius sur les cinq Propositions, *est vne doctrine tres sainte, tres orthodoxe, tres Catholique.*

Cependant on leur a fait voir par de tres-fortes raisons, que c'est ce mesme sens precis & determiné de la seconde colomne, que le S. Siege a condamné comme heretique, sous le nom de sens de Iansenius.

Il est donc clair que Mr. Arnaud & ses amis, ont tousiours soustenu, & continuent de soustenir comme vn sens tres-Catholique, le mesme sens precis & determiné, que le S. Siege a condamné comme heretique dans les cinq Propositions, sous le nom de sens de Iansenius.

IV. CONCLVSION.

4. Conclusion.

Que Mr. Arnaud & ses Amis ne condamnent qu'en apparence les Dogmes condamnez par le S. Siege dans les cinq Propositions; quand ils declarent qu'ils promettent la foy pour les Dogmes, & le respect pour les Faits.

Preuue de cette Concl.

Ce n'est pas condamner effectiuement & dans la verité les Dogmes condamnez par l'Eglise dans les cinq propositions, de soustenir opiniastrement que le sens precis & determiné que l'Eglise condamne comme heretique dans ces propositions, est vn sens tres-Catholique. Puisque les Dogmes enfermez dans ces propositions, ne sont autre chose que le sens precis & determiné que l'Eglise y condamne.

On à monſtré que Mr. Arnaud & ſes Confreres ſouſtiennent opiniaſtrement que le ſens de la ſeconde colomne, que l'Egliſe a condamné comme heretique dans les cinq propoſitions, eſt vn ſens tres-Catholique, & qui appartient à la Foy.

Il eſt donc éuident, que quelque beau ſemblant qu'ils faſſent de condamner les Dogmes heretiques que l'Egliſe condamne, ils ne les condamnent point du tout, mais les defendent conſtamment comme des Dogmes tres-Catholiques.

Et il eſt certain que ces Meſſieurs ſe mocquent viſiblement du du Pape, des Eueſques, & de toute l'Egliſe, quand ils proteſtent d'vne part, qu'ils condamnent ſincerement les Dogmes heretiques condamnez par le S. Siege, & qu'ils refuſent de l'autre de declarer par la ſignature du Formulaire, qu'ils condamnent les cinq propoſitions dans le propre ſens de Ianſenius : car comme par le propre ſens de Ianſenius on n'entend autre choſe que le ſens de la ſeconde colomne, qu'eux-meſmes ont attribué à Ianſenius; dés là qu'ils refuſent de condamner les cinq propoſitions au ſens de Ianſenius, ils monſtrent evidemment qu ils ne veulent point les condamner au ſens expoſé dans la ſeconde colomne de la diſtinction abregée.

Et parce quil eſt conſtant que c'eſt ce meſme ſens qui a eſté condamné par le S. Siege dans les cinq propoſitions; il n'eſt pas mal aiſé de conclurre, qu'en meſme temps qu'ils refuſent de condamner abſolument les cinq propoſitions dans le ſens de Ianſenius, ils refuſent de condamner les Dogmes heretiques que l'Egliſe y condamne.

V. CONCLVSION.

5. Conclusion. *Que ceux qui refuſent de condamner les cinq Propoſitions au ſens de Ianſenius, ſous pretexte qu'ils ne ſçauent point, ou qu'ils doutent, ſi le ſens heretique des cinq Propoſitions, eſt le ſens de Ianſenius, ſont manifeſtement coupables de deſ-obeïſſance, & de rebellion contre leurs Superieurs legitimes.*

Preuue de cette Concl. Il eſt de notorieté publique que N. S. P. le Pape Alexandre VII. par ſa Conſtitution du 15. Feurier 1665. oblige tous les Eccleſiaſtiques Seculiers & Reguliers, & meſme les Religieuſes, de ſouſcrire le Formulaire, & de condamner par leurs ſouſcri-

ption.

tions les cinq Propositions dans le propre sens de Iansenius ; &
Majesté Tres-Chrestienne par son Edit du 29. Avril de la
mesme Année, a ordonné que cette Constitution du S. Siege se-
roit executée dans toute l'estenduë de son Royaume ; & qu'en
suite de la Constitution du Pape, & de la Declaration du Roy,
tous les Prelats de France, à la reserue de quatre ou cinq, ont
ordonné dans leurs Dioceses la signature du Formulaire.

Ce commandement estant si public & si exprés, il n'est pas bien difficile de faire voir, que ceux qui refusent de souscrire le Formulaire, & de condamner par leurs souscriptions les cinq Propositions au sens de Iansenius, sous pretexte qu'ils ne sçauent point si c'est le sens heretique de ces mesmes Propositions, sont coupables de rebellion, & d'vne desobeïssance tres-manifeste.

Car s'ils sont assez éclairez pour iuger du sens de Iansenius par leur propre lumiere, il est visible que leur desobeïssance est sans excuse, puisque leur ignorance est affectée, ne sçachant pas si le sens heretique des cinq Propositions est le sens de Iansenius, parce qu'il leur plait de l'ignorer ; & l'on peut dire d'eux auec iustice, ce que le S. Esprit a dit de ces aueugles volontaires, qui ferment les yeux, pour ne pas voir les choses que Dieu leur commande, parce qu'ils ne veulent point les accomplir, ***noluit intelligere, vt benè ageret.***

S'ils répondent qu'ils ne sont pas capables de iuger par eux-mémes du sens de Iansenius, n'ayant iamais leu, ny examiné son Liure, ils ne iustifient pas mieux leur rebellion : parce que n'ayant pas assez de lumiere, ny de science pour connoistre la verité, ils sont obligez de prendre pour regle de leurs sentimens, la decision du Pape & des Euesques, Dieu les ayant establis dans son Eglise pour leur seruir de Maistres, & de Pasteurs.

Et il est vray que s'il estoit permis aux ignorans de ne pas souscrire la condamnation du sens de Iansenius, quoy que l'Eglise le commande, sous pretexte qu'ils ne sçauent point, ny ne peuuent sçauoir par leur estude particulier, si le sens condamné, est le vray sens de Iansenius ; il n'y a point de sujets ignorans, & sans science, qui ne puissent se dispenser d'obeïr aux commandemens de leur Prince legitime, alleguant pour raison, qu'ils ne sçauent, ny ne

peuuent ſçauoir, ſi le commandement que le Prince leur fait, eſt bon, ou s'il eſt contraire aux loix de la Iuſtice.

On me dira poſſible que ceux qui ſe ſeruent de ce pretexte, ne ſont pas dans la ſimple ignorance de ce fait, mais qu'ils ſont effectiuement dans le doute, ſi le ſens de Ianſenius, eſt le ſens heretique condamné dans les cinq Propoſitions; & ainſi qu'eſtant dans cette diſpoſition, & n'ayant pas des raiſons ſuffiſantes pour depoſer leur doute, ils ne peuuent declarer ſans menſonge qu'ils condamnent les cinq Propoſitions au ſens de Ianſenius, puis qu'ils doutent ſi elles ſont heretiques en ce ſens.

Mais quoy, s'ils doutent de ce poinct ſans fondement & ſans raiſon, ne iugent-ils pas eux-mémes que ce doute affecté ne peut ſeruir qu'à rendre leur deſobeïſſance plus criminelle? Voyons donc ſi le doute de ces gens qui n'ont iamais leu, ny examiné la doctrine de Ianſenius, eſt vn doute raiſonnable, ou mal fondé.

Ceux qui ne ſçauent point par leur propre lumiere quel eſt le ſens de Ianſenius ſur les cinq Propoſitions, ne peuuent auoir d'autre raiſon de douter du jugement du Pape & des Euéques de France ſur ce ſujet, que l'anthorité de ceux qui ont declaré dans leurs écrits, qu'ayant leu & examiné le Liure de Ianſenius auec vn ſoin tout particulier, ils auoient reconnu que le ſens heretique des cinq Propoſitions, n'eſtoit pas le ſens de Ianſenius; & que le Pape & les Euéques s'eſtoient trompez, ayant pris pour ſens de Ianſenius, vn ſens qui n'eſt point de luy.

Il eſt conſtant neantmoins qu'à l'égard d'vn homme de bon ſens l'authorité de ces Eſcriuains n'eſt pas vne raiſon ſuffiſante, pour le faire douter de la verité, de ce que le Pape, & les Euéques ont decidé touchant le ſens de Ianſenius; parce que ces Theologiens, c'eſt à dire les Sieurs Arnaud, Lalane, Girard, S. Amour, &c. eſtant manifeſtement parties en cette cauſe, leur témoignage doit eſtre conté pour rien; eſtant certain qu'il n'y auroit iamais d'Arreſt, de la iuſtice duquel on ne peut raiſonnablement douter, ſi l'on vouloit écouter les plaintes de ceux qui ont perdu leur cauſe. Et pour donner plus de iour à cette verité par vn exemple que le Sieur Vincent Ragot Promoteur d'Alet, & grand ennemy de la ſignature du Formulaire ſans reſtriction, a rendu celebre dans Paris par ſes plaintes & par ſes écrits:

Combien de fois a-on oüy dire à ce Promoteur, apres qu'il eut erdu auec dépens l'Instãce qu'il auoit au Conseil contre le Doyen 'Alet, qu'il ne payeroit iamais ces dépens, parce qu'il tenoit ette maxime dans sa Morale, qu'vne partie n'est pas obligée de ayer, quand elle croit que les Iuges l'ont mal condamnée; & qu'il stoit persuadé d'ailleurs que l'Arrest que le Roy auoit donné contre luy dans son Conseil d'Estat, estoit vn Arrest iniuste : qu'on n'auoit point examiné son affaire ; & que les Iuges méme luy auoient auoüé, qu'on l'auoit condamné iniustement.

Cependant s'il se rencontroit des personnes, qui eussent l'esprit assez foible pour reuoquer en doute la iustice de cét Arrest, sur les plaintes iniustes du Promoteur, non seulement elles s'exposeroient à la risée de tous les sages, mais aussi elles blesseroient par vn doute si mal fondé, l'honneur du Roy, & de son Conseil, mettant en parallelle dans leur esprit le témoignage d'vn Promoteur qui estoit en chagrin, pour auoir perdu sa cause, auec l'authorité du Roy, & de ses principaux Ministres.

On peut dire le méme à l'égard de ceux qui croyent auoir raison de douter de la decision de l'Eglise touchant le sens de Iansenius ; parce que sept ou huict Theologiens Iansenistes ont eu la temerité de publier que les Papes & les Euesques qui ont condamné dans les cinq Propositions le sens de Iansenius se sont trompez dans l'intelligence de ce sens.

Car comme ces Theologiens sont partie en cette affaire, & qu'ils sont dans le dernier déplaisir, voyant que leurs erreurs n'ont peu trouuer d'appuy parmy les Iuges Ecclesiastiques ; il y auroit de la temerité de mettre en doute la verité du iugement que l'Eglise a prononcé contre la doctrine de Iansenius, sur la deposition de ces tesmoins.

Et quand le témoignage d'vne partie qui se plaint des Iuges qui l'ont condamnée, pourroit seruir à vn homme de bon sens d'vne raison suffisante pour douter de l'equité de l'Arrest que les Iuges ont donné ; il y a deux circonstances particulieres qui ne souffrent point que l'on accorde cét auantage aux Theologiens Iansenistes.

La premiere est, que ces Theologiens estant iustement soub-



çonnez de vouloir introduire dans l'Eglise vne nouuelle heresie; ce seroit se tromper soy-méme par vn aueuglement volontaire, de s'imaginer que sur leur simple deposition, vn Catholique peut douter prudemment de la verité du iugement que l'Eglise a porté contre leurs erreurs.

La seconde est, que ces mémes Theologiens ayant perdu toute creance dans l'esprit des honnestes gens, pour le nombre prodigieux des faussetez, des impostures, & des calomnies, qu'ils ont auancées dans leurs écrits, contre tous ceux qui se sont opposez à leurs desseins; il y auroit non seulement de l'imprudence, mais aussi de la passion, de mettre en doute les choses decidées par l'Eglise, touchant le fait de Iansenius; parce qu'il plait à ces Theologiens, qu'on a si souuent conuaincus de mauuaise foy, d'écrire & de soustenir que l'Eglise s'est trompée touchant ce fait, & que la doctrine de Iansenius n'a iamais esté bien examinée à Rome, ny en France.

On peut adjouster à ces raisons, qu'il n'y a point de doute plus imprudent, & plus mal fondé, que celuy que l'on forme sur le témoignage de cinq ou six Theologiens, qui ne s'accordent point auec eux-mémes, sur le sujet duquel on doute.

Or il est tres-constant que les Theologiens Iansenistes, qui ont donné lieu par leurs écrits à quelques esprits foibles de douter sur le fait de Iansenius, ne sont point d'accord auec eux-mémes touchant ce fait, soustenant en vn endroit de leurs écrits tout le contraire de ce qu'ils defendent dans vn autre.

Car en premier lieu, quand il est question de sçauoir si les cinq Propositions condamnées par le S. Siege, sont dans l'Augustin de Iansenius; ces Theologiens protestent dans leurs derniers écrits, qu'ayant leu & examiné le Liure de Iansenius, auec vn soin extraordinaire, ils n'y ont peu trouuer les cinq Propositions condamnées.

Cependant ces mémes Theologiens declarent dans le Liure de la Grace victorieuse, qu'on attribüe au Sieur Lalane que *Mr l'Euesque d'Ipre soustient les cinq Propositions contre les Iesuites, comme tres-veritables, & tres Catholiques au sens de la Grace efficace par elle-méme.* Et dans l'écrit intitulé, *Propositiones de gratia in Sor-*

in Sorbona facultate propediem examinanda; non seulement ils auoüent que les cinq Propositions sont dans l'Augustin de Iansenius, mais ils marquent méme les Chapitres, & les endroits du Liure de Iansenius, d'où on les a extraites; & dans l'écrit intitulé *l'Eclaircissement sur quelques nouuelles objections*; ils pretendent que Iansenius soustient ces mémes Propositions au sens exposé dans la seconde Colomne de la distinction abregée.

Il est donc clair que ces Theologiens sont des Docteurs ambigus touchant ce fait de Iansenius, & qu'ils prennent des sentimens differens, selon la diuersité des rencontres qui se presentent; d'où il suit que sur leur deposition on ne peut douter prudemment de ce que le Pape & les Euesques ont decidé sur ce fait.

En second lieu, s'il s'agit du sens de Iansenius sur les cinq Propositions: les Theologiens Iansenistes publient dans leurs écrits, que le Pape & les Euesques se sont trompez dans l'intelligence de ce sens, ayant attribué à Iansenius le sens de la premiere Colomne de la distinction abregée, & que neantmoins ce Prelat les defend seulement au sens de la seconde Colomne.

Cependant on a fait voir par les principes de ces mémes Theologiens, que le Pape & les Euesques n'ont iamais pris pour sens de Iansenius le sens de la premiere Colomne, & qu'on ne luy a iamais attribué que le sens de la seconde Colomne; n'y ayant iamais eu d'autre contestation entre les Catholiques & les Iansenistes, que sur le droit, ces derniers soustenant que le sens de la seconde Colomne, est vn sens tres-Catholique, & les premiers pretendant que ce sens est impie & heretique.

Comment donc est-il possible d'appuyer vn doute raisonnable sur l'authorité des Theologiens si inconstans, qui passent du blanc au noir, selon qu'ils sont poussez par le caprice de leur esprit, ou par la necessité de leurs affaires?

Mais on connoit assez, que le mal de ceux qui appuyent leurs doutes sur vne authorité si volage, n'est pas tant dans le iugement, que dans la volonté; ils doutent du fait de Iansenius, parce qu'il leur plait d'en douter, n'ayant point de pretexte plus specieux, pour donner quelque couleur au mépris qu'ils font des Constitutiõs des Papes, des Edits du Roy, & des Ordõnances des Euesques.

VI. CONCLVSION.

6. Concl. *Que le Ianſeniſme n'eſt pas vne hereſie imaginaire & chimerique, mais vne hereſie réele, & veritable, qui a ſes Dogmes, & ſes Sectateurs.*

Preuue de cette Concl. On appelle Ianſeniſtes les Theologiens, qui font profeſſion de croire, & de ſouſtenir, que les cinq Propoſitions conſiderées par rapport à la doctrine de Ianſenius, ſont orthodoxes, & que le ſens qu'on leur donne dans la ſeconde Colomne de la diſtinction abregée, & qu'on attribüe à Ianſenius, eſt vn ſens tres-Catholique.

On ne peut douter qu'il n'y ait des Theologiens en France, & ailleurs, qui ſont dans ce ſentiment; ſi ce n'eſt qu'on veüille nous faire croire que Mr Arnaud & ſes Confreres, qui ont touſiours eſté de cét avis, ne ſont point des Theologiens veritables, mais des Theologiens imaginaires, & chimeriques.

Donc on ne peut douter qu'il n'y ait en France & ailleurs de vrays Ianſeniſtes, & que par conſequent le Ianſeniſme n'eſt pas vne ſecte imaginaire, mais vne ſecte réele & veritable.

Mais s'il eſt vray que ces mémes Theologiens defendent comme Catholiques, les Dogmes heretiques condamnez par le S. Siege dans les cinq Propoſitions, il eſt viſible que c'eſt parler ſans iugement, & ſans raiſon, d'écrire, & de publier que le Ianſeniſme eſt vne hereſie imaginaire, qui n'a ny Dogmes, ny Sectateurs.

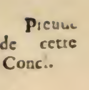
Cependant perſonne ne peut douter, que ces mémes Theologiens, qu'on appelle Ianſeniſtes, ne ſouſtiennent conſtamment comme Catholiques, les Dogmes heretiques condamnez par le S. Siege dans les cinq Propoſitions; puis qu'il eſt conſtant qu'ils defendent ces mémes Propoſitions dans le ſens precis & determiné, dans lequel le S. Siege les a condamnées.

Il y a donc, ou de l'ignorance, ou de la malice dans ces Eſcriuains inconnus, qui ne craignent point de ſouſtenir que le Ianſeniſme eſt vn Phantoſme, & vne hereſie qui ne fut iamais, & qui croyent l'auoir prouué ſuffiſamment, pourueu qu'ils donnent à leurs Libelles ſcandaleux, le titre *d'Hereſie imaginaire.*

VII. CONCLVSION.

7. Conc. *Que Mr Arnaud & ſes Confreres ſe mocquent inſolemment de toute l'Egliſe, quand ils s'obſtinent à ſouſtenir que tout le monde eſt d'accord*

touchant le droit, & qu'on ne conteſte que ſur vn pur fait.



S'il eſt vray que Mr Arnaud, & ſes Amis conteſtent depuis treize ans touchant le droit, ſouſtenant conſtamment que le méme ſens precis & determiné, que le S. Siege a condamné comme heretique dans les cinq Propoſitions, eſt vn ſens tres-Catholique; n'eſt-il pas euident qu'ils ſe mocquent de toute l'Egliſe, quand ils veulent nous faire croire, que tout le monde eſt d'accord touchant le droit, & que toute la conteſtation preſente ne conſiſte qu'en vn pur fait. Preuue de cette Conc..

Or il n'y a rien de plus certain, ny de mieux eſtabli, ſur les raiſons qu'on a alleguées, que ces deux Propoſitions, ſçauoir, que le Sieur Arnaud & ſes Amis ſouſtiennent conſtamment depuis treize ans, que le ſens qu'ils expoſent dans la ſeconde Colomne de leur diſtinction abregée, & qu'ils attribuent à Ianſenius dans leur Eclairciſſement, eſt vn ſens tres-Catholique ; & que c'eſt ce méme ſens que le S. Siege a condamné comme heretique dans les cinq Propoſitions.

Comment donc eſt-il poſſible qu'ils ayent l'audace de ſouſtenir, au grand mépris de toute l'Egliſe, qu'il ne s'agit que d'vn pur fait, & que tout le monde eſt d'accord touchant le droict ?

VIII. CONCLVSION.

Que les Ianſeniſtes conteſtent ſeulement en apparence ſur le fait ; & que dans la verité ils ne trauaillent qu'à defendre le droict contre les deciſions du S. Siege. 8. Concl.

Quand on conſidere le nombre prodigieux de Lettres & d'Apologies, que les Ianſeniſtes ont publiées, pour ſouſtenir que les cinq propoſitions condamnées par le S. Siege ne ſont point dans Ianſenius, ny quant aux termes, ny quant au ſens ; il n'y a perſonne qui ne s'imagine que tous leurs efforts ne tendent qu'à renuerſer la deciſion de l'Egliſe touchant le fait. Preuue de cette Concl.

Mais quand on fait reflexion que ces mémes Autheurs qui ſoûtiennent auec tant d'opiniaſtreté que les Propoſitions ne ſe trouuent pas dans Ianſenius, ne laiſſent pas d'écrire *que Mr l'Eueſque d'Ipre les ſouſtient contre les Ieſuites, comme tres veritables, & tres-Catholiques au ſens de la grace efficace par elle méme : & qu'elles ont vn bon ſens, dans lequel Mr d'Ipre & ſes Diſciples les ont touſiours*



soustenues ; On a raison de croire que ce n'est qu'vn jeu, & que ces Escriuains ne contestent qu'en apparence touchant le fait.

Et il est certain que c'est de parole seulement, & en apparence qu'ils se débattent sur le fait de Iansenius, si en méme temps qu'ils soustiennent que les cinq Propositions ne sont point dans l'Augustin de Iansenius, ils auoüent qu'elles s'y trouuent, & que Mr Iansenius Euesque d'Ipre les defend en la méme maniere, & au méme sens que les Catholiques pretendent.

Or il est si vray que les Disciples de Iansenius demeurent d'accord de tout ce que les Catholiques demandent touchant ce fait, qu'ils auroient honte de le nier, s'ils vouloient bien prendre la peine de considerer deux choses : l'vne que dans les paroles que l'on vient d'alleguer, ils auoüent que Mr Iansenius Euesque d'Ipre soustient les cinq Propositions dans vn bon sens, c'est à dire dans le sens de la seconde Colomne : L'autre, que les Theologiens Catholiques, ne pretendent point, & n'ont iamais pretendu qu'elles soient dans l'Augustin de Iansenius, d'vne autre maniere, & dans vn autre sens, que celuy de la seconde Colomne.

Si les Theologiens Catholiques auoient entrepris de soustenir que les cinq Propositions sont dans Iansenius, dans le sens expliqué dans la premiere Colomne ; alors les Disciples de ce Prelat, auroient raison d'écrire, & de publier que ces Propositions ne sont pas dans Iansenius, & que les Papes, & les Euesques se sont trompez touchant ce fait.

Mais puis qu'il n'y a point de Theologien Catholique, qui ne reconnoisse de bonne foy, que ces Propositions ne sont point dans Iansenius en ce sens ; qu'ils pretendent seulement qu'elles y sont dans le sens de la seconde colomne, & que les Iansenistes en conuiennent ; n'est-il pas bien estrange de voir qu'ils se tourmentent si fort sur ce fait de Iansenius, puis qu'ils en demeurent d'accord auec les Catholiques, & qu'ils leur donnent liberalement, tout ce qu'ils demandent sur ce sujet ?

Ne connoissent-ils point que s'ils vouloient agir de bonne foy dans cette affaire, il estoit inutile de multiplier les Lettres, & les Apologies, & qu'il n'y auoit qu'à dire ce peu de paroles. Nous declarons que les cinq Propositions condamnées par le S. Siege, ne se

ne se trouuent point dans Iansenius, au sens que nous leur auons donné dans la premiere Colomne de nostre distinction abregée; mais nous soustenons qu'elles y sont defenduës au sens de la seconde colomne; & que nous auons prié le Pape Innocent X. de donner vn iugement clair & decisif sur ces Propositions entenduës en ce sens.

Alors tous les Theologiens Catholiques leur auroient declaré, ce qu'ils leur declarent presentement, qu'ils n'ont iamais attribüé à Iansenius les cinq Propositions au sens de la premiere colomne; & qu'ils ont seulement pretendu qu'elles sont soustenües dans l'Augustin de Iansenius au sens de la seconde; & que par consequent ils sont d'accord auec les Iansenistes sur le fait de Iansenius: & qu'ils ne contestent que sur le droict; les Iansenistes pretendant que ces Propositions sont Catholiques au sens de la seconde colomne, & eux soustenant au contraire qu'elles ont esté condamnées comme heretiques en ce méme sens.

Mais on comprend bien que ce n'est pas l'affaire des Iansenistes; comme ils sont resolus de persister tousiours dans la defense de leurs erreurs, & qu'ils ne iugent pas qu'il soit encore temps de se declarer, ils s'amusent à chicaner sur le fait, attendant vne occasion plus fauorable pour leuer le masque, & pour s'opposer ouuertement à la decision de l'Eglise touchant le droict.

IX. CONCLVSION.

Que les exemples de Marcel d'Ancyre, de Iean d'Antioche, d'Ibas, de Theodoret, du Pape Honorius, & de Iean Maxence, n'ont aucun rapport au sujet qui est en contestation entre les Catholiques, & les Iansenistes. 9. Concl.

Il y a dix ans que les Iansenistes nous battent incessamment les oreilles de ces exemples, & qu'ils s'efforcent de prouuer que les Papes & les Conciles se peuuent tromper dans la decision des Faits, sur tout quand ils sont douteux, & incertains, & que les Theologiens se trouuent partagez sur ces Faits. Preu de cet Concl.

Mais ce n'est pas le poinct dont il est question; & tous ces exemples ne peuuent seruir qu'à embroüiller d'auantage l'affaire du Iansenisme. Il ne s'agit point icy d'vn fait douteux & incertain, sur lequel les Docteurs soient partagez en des sentimens differens;

il n'y à personne qui pretende que les cinq Propositions soient dans Iansenius d'vne autre maniere, & dans vn autre sens, que celuy que les Iansenistes leur donnent dans la seconde Colomne de leur distinction abregée, & qu'ils attribuent à Iansenius; & nous sommes tous d'accord touchant ce poinct.

La question est de sçauoir si ce sens precis & determiné, qui est expliqué dans la seconde Colomne, & qu'on appelle sens de Iansenius, parce que tout le monde le reconnoit pour le vray sens de ce Prelat sur les cinq Propositions, est vn sens Catholique, ou Heretique? Et c'est vne pure question de droict, sur laquelle les Iansenistes s'opposent directement aux decisions du S. Siege, quand ils ne font nulle difficulté de soûtenir que ce sens est tres-Catholique; quoy qu'il soit tres-constant, que le S. Siege l'a condamné comme heretique.

Voila le sujet vnique de ce grand trouble, que les Disciples de Iansenius ont excité dans l'Eglise, & qu'ils s'efforcent d'y entretenir par leurs intrigues, & par leurs écrits; & s'ils veulent bien examiner les exemples qu'ils alleguent de Marcel d'Ancyre, de Theodoret, & du Pape Honorius, ils seront conuaincus qu'ils n'ont pas plus de rapport au sujet qui est en contestation, que les Histoires de Marc-Antoine, & du Roy de Pegu, que l'Auteur des Lettres de l'heresie imaginaire rapporte, pour illustrer par ces belles remarques le poinct qu'il s'est engagé de prouuer, sçauoir que le Iansenisme est vn Phantosme, & vne heresie chimerique, qui n'a ny Dogmes, ny Sectateurs.

10. Conc.

X. CONCLVSION.

Que Mr Arnaud & ses Amis font iniure à S. Augustin, quand ils se donnent auec tant de faste & d'orgueil le nom de Disciples fideles de ce grand Saint.

Preuue de cette Concl.

On sçait bien que Mr Arnaud, & ses Confreres dans leur maniere d'écrire violente, & emportée, n'imitent nullement cette moderation charmante, qui nous gaigne le cœur, quand nous lisons les Ouvrages Polemiques de S. Augustin. On sçait aussi que leurs sentimens touchant la Grace, & le Libre Arbitre, sont entierement contraires à la doctrine de ce grand Saint; ainsi que quatre Theologiens tres-celebres ont demonstré d'vne maniere si

Ripalda, Annat, Dechãps, Moraines

forte, & si conuainquante, que ces Messieurs n'ont pas eu la hardiesse de leur répondre. Et cela seul pourroit suffire à tout homme de bon sens, pour reconnoistre qu'ils remplissent aussi mal le nom de Disciples fideles de S. Augustin, que les titres de leurs Ouvrages, sur lesquels de personnes tres-iudicieuses ont fait cette remarque, que dans le corps des Liures, que ces Messieurs ont mis au iour, ils prouuent d'ordinaire tout le contraire de ce qu'ils semblent promettre dans les titres qu'ils leur donnent.

Mais ce qui touche plus sensiblement les veritables Disciples de S. Augustin, & qui blesse d'auantage l'honneur de ce grand Sainct, est que Mr Arnaud & ses Confreres se donnent le nom de Disciples fideles de S. Augustin, pour persuader par cét artifice à ceux qui prennent la peine de lire leurs Ouvrages, que le sens des cinq Propositions, qu'ils defendent comme catholique, touche la doctrine de S. Augustin; & que ce S. Docteur l'a soustenu contre les Pelagiens, comme vne doctrine tres-orthodoxe.

Et parce qu'il est manifeste, par les raisons qu'on a exposées, que le sens des cinq Propositions qu'ils soustiennent comm'vn sens tres-catholique, est condamné par le S. Siege comme vn sens impie, & heretique; il n'est pas mal-aisé de conclurre, qu'ils ne sçauroient blesser l'honneur de S. Augustin d'vne maniere plus iniurieuse, que d'affecter le nom de ses Disciples, & de ses Sectateurs, quand ils defendent ce sens; puis qu'en méme temps qu'ils s'éforcent de couvrir leurs erreurs sous le nom illustre de ce grand Saint; ils détruisent entierement la haute estime qu'on a tousiours eüe de la pureté de sa doctrine.

Il est inutile de repliquer que le sens que ces Theologiens defendent comme catholique dans la seconde colomne de leur distinction abregée, se reduit au dogme de la Grace efficace par elle-méme, que S. Augustin a constamment defendüe, & apres luy son Disciple fidele le Docteur Angelique S. Thomas.

Car bien qu'il soit tres-certain que le sens de la seconde colomne se reduit à la doctrine de la Grace efficace par elle-méme, quand on la prend en la maniere qu'elle est expliquée, & defendüe par Caluin, & par Iansenius; il est tres-faux neantmoins que ce sens s'accorde auec la Grace efficace par elle-méme, selon qu'elle

est expliquée par S. Augustin, & par S. Thomas.

Ces deux Illustres Docteurs enseignent que la Grace efficace est d'vne nature si douce, & si accommodante, que d'vne part elle s'accorde parfaitement auec la Liberté de l'homme, luy laissant le pouuoir absolu & prochain de faire le contraire, ou de s'abstenir de l'action de pieté, qu'elle luy inspire, & qu'elle ne détruit point de l'autre la grace veritablement, & proprement suffisante, laquelle n'est pas tousiours suiuie de l'effet, pour lequel elle nous donne le pouuoir prochain & accomply.

Mais Iansenius & ses Disciples pretendent que la Grace efficace, dont ils parlent si souuent dans leurs écrits, est d'vne nature si jalouse, ou si imperieuse, qu'elle ne peut souffrir dans la volonté de l'homme qui la reçoit, ny le pouuoir prochain de faire le contraire du bien, auquel elle l'excite; ny de grace proprement suffisante, qui ne soit tousiours accompagnée de l'effet, pour lequel elle donne le pouuoir prochain, & accompli. Et c'est sur cette sorte de grace efficace soustenüe par Caluin, & par Iansenius, & condamnée par le Concile de Trente, que Mr. Arnaud & ses Amis peuuent establir auec raison le sens des cinq Propositions, qu'ils ont exposé dans la seconde colomne de la distinction abregée: mais on peut dire de cette grace, & des consequences que l'on en tire; *mali corui malum ouum.*

C'est pourquoy si l'on veut donner au Sieur Arnaud, & à ses Compagnons le nom qui leur appartient, on les doit appeller Iansenistes, ou disciples fideles de Iansenius: parce qu'ils ont exposé leurs biens, leur honneur & leur conscience, pour defendre comme Catholique la doctrine de Iansenius sur les cinq Propositions.

Et parce qu'ils ont perseueré dans ce mesme sentiment apres la condamnation de ces Propositions dans le sens precis & determiné, qu'eux-mesmes attribuent à Iansenius, & que par le mépris qu'ils ont fait des Constitutions des Papes, ils ont suiui l'exemple de Iannes & Mambres, qui se reuolterent contre Moyse, ils ne doiuent pas trouuer estrange, que ie finisse cét écrit en leur appliquant ces paroles de S. Paul, *Quemadmodum Iannes & Mambres restiterunt Moysi: ita & hi resistunt veritati, homines corrupti mente, reprobi circa fidem; sed vltra non proficient: insipientia*

2. ad Thimoth. c. 4.